

Compte-rendu des conférences climatiques de juin 2025 : 16-26 juin 2025

L'édition 2025 des réunions semestrielles de Bonn a été la première rencontre des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) après la clôture mouvementée en novembre 2024 de la Conférence de Bakou, en Azerbaïdjan, au cours de laquelle la plénière avait adopté le Nouvel objectif collectif quantifié de financement climatique. La déception unanime des pays en développement vis-à-vis de ce résultat faisait planer son ombre sur la réunion des organes subsidiaires en ce mois de juin : l'adoption des ordres du jour a été bloquée pendant près de deux jours à cause d'une proposition des Pays en développement animés du même esprit visant à inclure dans les discussions un examen de la mise en œuvre des obligations des pays développés en matière de financement climatique (Article 9.1 de l'Accord de Paris) ainsi que des mesures unilatérales de restriction commerciale. Si la conférence s'est finalement dépêtrée de cette impasse, elle a néanmoins donné le ton des négociations à suivre. Pendant deux semaines, les Parties se sont affrontées à plusieurs reprises au sujet des moyens de mise en œuvre de l'action climatique – cette expression fourre-tout qui englobe le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités.

Malgré ces difficultés, quelques avancées ont tout de même eu lieu. Après des années de blocage, les Parties ont réussi à avancer sur l'examen des dispositions relatives à la transition du Fonds d'adaptation afin qu'il soit mis au service exclusif de l'Accord de Paris. Suite à un compromis de dernière minute, les Parties se sont également entendues sur des orientations pour affiner la liste des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif mondial d'adaptation. Ce compromis repose en partie sur une référence à des « indicateurs relatifs aux moyens de mise en œuvre, destinés à mesurer l'accès, la qualité, le financement pour l'adaptation, et notamment la fourniture », ce qui était une priorité centrale pour les pays en développement qui cherchent à combler le déficit galopant du financement de l'adaptation.

Les négociations relatives aux questions scientifiques sont restées tendues jusqu'à la fin. Après un débat intense, il a été convenu de « prendre note » des rapports de l'Organisation météorologique mondiale intitulés *État du climat mondial 2024* et *Dernier bulletin sur les prévisions annuelles à décennales du climat à l'échelle mondiale*, ainsi que des estimations pluri-décennales du réchauffement climatique actuel, qui se situent entre 1,34 et 1,41°C. Plusieurs Parties ont toutefois déploré le

fait que toute référence à l'objectif de 1,5°C semble constituer une ligne rouge pour certains. Aucun accord n'a été trouvé sur le Programme de mise en œuvre des technologies, les Parties ayant des divergences concernant sa contribution à l'exécution de la décision relative au premier Bilan mondial dans le cadre de l'Accord de Paris, en particulier pour ce qui concerne la transition énergétique.

Sur de nombreuses questions, les Parties n'ont pas trouvé de résolution proprement dite ; elles se sont plutôt limitées à saisir les progrès réalisés à Bonn pour en faire la base d'un engagement plus poussé à la prochaine réunion qui se tiendra à Belém, au Brésil, en novembre 2025. Ces documents présentent différents degrés de maturité : certains se contentent de compiler des propositions, d'autres indiquent déjà de possibles zones de convergence. Comme jamais auparavant, ces documents étaient truffés de mises en garde indiquant qu'ils « rassemblent des points de vue divergents », qu'ils « n'ont pas fait l'objet d'un accord », qu'ils « ne reflètent pas un consensus », qu'ils « ne sont pas exhaustifs », qu'ils « n'ont pas de statut officiel », qu'ils « sont sujets à révision » et qu'ils « ne sauraient préjuger des opinions des Parties

Dans ce numéro

Bref historique de la CCNUCC, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris	2
Compte-rendu des réunions	3
Questions de procédure	3
Adaptation	3
Atténuation	6
Pertes et préjudices	7
Financement	7
Bilan mondial	8
Rapports	9
Technologie et renforcement des capacités	10
Autres questions	11
Plénière de clôture	16
Brève analyse des réunions de juin 2025 sur le climat	18
Réunions à venir	19
Glossaire	19

sur aucune des options qu'ils contiennent » ni « empêcher les Parties d'exprimer d'autres positions ».

La Conférence de juin 2025 sur le climat s'est déroulée du 16 au 26 juin 2025 au Centre international de conférences de Bonn, en Allemagne. Elle comprenait les 62^{es} réunions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), ainsi que de nombreux événements obligatoires et une série d'événements parallèles. Elle a accueilli 9 486 participants inscrits, dont 3 292 délégués des Parties, 2 393 observateurs et 308 envoyés des médias.

Bref historique de la CCNUCC, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé avec l'adoption en 1992 de la CCNUCC, qui définit le cadre juridique de base et les principes de la coopération internationale sur les changements climatiques dans le but de stabiliser les concentrations atmosphériques de GES pour éviter une « interférence anthropique dangereuse avec le système climatique ». La Convention, qui est entrée en vigueur le 21 mars 1994, compte aujourd'hui 197 Parties.

Pour accroître l'efficacité de la CCNUCC, le Protocole de Kyoto a été adopté en décembre 1997. Il engage les pays industrialisés et les pays en transition vers une économie de marché à atteindre des objectifs quantifiés de réduction des émissions pour un panier de six GES. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte 192 Parties. Sa première période d'engagement s'est déroulée de 2008 à 2012, suivie d'une deuxième période d'engagement, de 2013 à 2020.

En décembre 2015, les Parties ont adopté l'Accord de Paris. L'Accord vise à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5°C. L'accord vise également à accroître la capacité des Parties à s'adapter aux effets néfastes du dérèglement climatique et à mettre les flux financiers en cohérence avec une trajectoire de développement à faible émission de GES et résilient aux changements climatiques. Chaque Partie doit communiquer, à des intervalles quinquennaux, des Contributions déterminées au niveau national (CDN) de plus en plus ambitieuses. Comme cela a été décidé ultérieurement, en 2021, à Glasgow, chaque CDN a une durée de dix ans, mais doit faire l'objet d'une mise à jour tous les cinq ans. Il établit en outre un Cadre de transparence renforcée (CTR) pour les rapports nationaux de toutes les Parties. Les progrès accomplis collectivement dans la mise en œuvre de l'Accord doivent être examinés tous les cinq ans par le biais d'un Bilan mondial (BM). L'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016. À ce jour, 193 Parties l'ont ratifié.

Faits saillants récents

Chili/Madrid : La Conférence de Chili/Madrid sur les changements climatiques s'est tenue du 2 au 13 décembre en Espagne, sous la Présidence du Chili. Les délégués ont créé le Réseau de Santiago avec pour objectif de stimuler les soutiens techniques en matière de pertes et préjudices, et adopté le Programme de travail quinquennal renforcé de Lima ainsi que son Plan d'action pour l'égalité de genre (PAG). Les Parties ont également adopté trois décisions générales dans le cadre de la CdP, de la CMP et de la CMA. Sur de nombreuses autres questions toutefois, notamment l'Article 6 et le financement à long terme, les Parties n'ont pas pu établir d'accord.

Glasgow : La Conférence de Glasgow sur les changements climatiques s'est tenue en Écosse du 31 octobre au 12 novembre 2021, après l'interruption liée à la pandémie de COVID-19. Les

Parties ont résolu les problèmes en suspens liés au règlement de l'Accord de Paris en adoptant des lignes directrices, des règles et un programme de travail sur l'Article 6, et en s'accordant sur le format des rapports relevant du CTR. Les Parties ont adopté une série de trois décisions générales qui, pour la première fois, contenaient des références à l'élimination progressive de l'énergie au charbon et à celle des subventions contre-productives aux énergies fossiles. Elles ont en outre : établi des programmes de travail relatifs à l'Objectif mondial d'adaptation (OMA), et au relèvement urgent du niveau d'ambition et de la mise en œuvre en matière d'atténuation au cours de cette décennie critique ; créé un dialogue sur le financement des pertes et préjudices ; établi un processus visant à définir un Nouvel objectif collectif quantifié de financement climatique ; et lancé un dialogue annuel pour une action climatique basée sur les océans.

Charm el-Cheikh : La Conférence de Charm el-Cheikh sur les changements climatiques s'est tenue en Égypte du 6 au 20 novembre 2022. Pour la première fois, les Parties sont convenues de reconnaître la nécessité d'un financement pour répondre aux pertes et préjudices associés aux effets néfastes du dérèglement climatique, et mis en place un fonds et des dispositifs de financement, dont les détails devaient être réglés en 2023. Les principaux éléments de l'ensemble menant à cet accord étaient la mise en œuvre du Programme de travail relatif à l'atténuation (PTA) et le lancement de l'élaboration d'un cadre pour l'OMA. Les Parties ont également adopté deux décisions générales visant, entre autres : à établir un Programme de travail sur la transition juste pour discuter des voies à suivre pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris ; et à lancer un dialogue pour améliorer la compréhension de la portée de l'Article 2.1(c) de l'Accord de Paris (cohérence des flux financiers) et de sa complémentarité avec l'Article 9 (financement climatique).

Dubaï : La Conférence des Émirats arabes unis sur les changements climatiques s'est tenue à Dubaï du 30 novembre au 11 décembre 2023. Le principal résultat y a été l'adoption d'une décision concluant le premier BM dans le cadre de l'Accord de Paris. La décision encourage les Parties à s'assurer que leurs prochaines CDN soient alignées sur l'objectif de 1,5°C et comportent des objectifs ambitieux de réduction des émissions à l'échelle de l'économie, couvrant tous les GES, tous les secteurs et toutes les catégories. Entre autres choses, la décision appelle également les Parties à contribuer, de manière déterminée au niveau national, aux efforts mondiaux visant à : tripler la capacité des énergies renouvelables à l'échelle mondiale et doubler le taux annuel moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030 ; et à s'éloigner des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, de manière juste, ordonnée et équitable, en accélérant l'action au cours de cette décennie critique, afin d'atteindre le Net zéro d'ici 2050 conformément aux données scientifiques.

La conférence a commencé sur une note positive, avec l'adoption d'une décision rendant opérationnel le fonds pour les pertes et dommages lors de la plénière d'ouverture. Les Parties ont également adopté le cadre de l'OMA, y compris les cibles thématiques et dimensionnelles, ont convenu d'un hôte pour le réseau de Santiago, ont mis en œuvre le Programme de travail sur la transition juste (PTTJ) ; et ont décidé d'organiser des dialogues sur les montagnes et sur les enfants lors des réunions des Organes subsidiaires en juin 2024.

Bakou : La Conférence de Bakou sur les changements climatiques s'est tenue en Azerbaïdjan du 11 au 22 novembre 2024. Les Parties ont adopté un Nouvel objectif collectif quantifié (NOCQ) de financement climatique, qui remplace l'objectif précédent de 100 milliards USD par an à l'horizon 2020. Le NOCQ établit une cible d'au moins 1300 milliards USD par

an d'ici 2035 en provenance d'une grande variété de sources et destinés à l'action climatique des pays en développement, avec les pays développés censés prendre l'initiative de ce financement. Il appelle également tous les acteurs à travailler de concert pour augmenter le financement destiné à l'action climatique des pays en développement, en le tirant de toutes les sources publiques et privées disponibles, de façon à atteindre le seuil de 1300 milliards par an d'ici 2035. La décision reconnaît également le besoin de ressources publiques et de subventions, ainsi que de financements à des conditions très favorables, en particulier pour l'adaptation et la réponse aux pertes et préjudices, notamment pour les pays les plus vulnérables aux effets néfastes du changement climatique et dont les capacités sont fortement limitées, tels que les Pays les moins avancés (PMA) et les Petits États insulaires en développement (PEID). Bien que salué par certains comme annonçant une nouvelle ère du financement climatique, le NOCC a été jugé insuffisant par les pays en développement, qui ont fait valoir les milliers de milliards nécessaires pour combler les lacunes en matière d'atténuation du dérèglement climatique, d'adaptation, et de pertes et préjudices.

À Bakou, les Parties ont également : fait avancer l'opérationnalisation de la mise en œuvre coopérative axée sur le marché, prévue par l'Accord de Paris (Articles 6.2 et 6.4) ; prolongé le Programme de travail en matière de genre ; fourni des orientations sur la définition d'indicateurs pour évaluer les progrès dans la réalisation de l'OMA ; adopté des dispositions relatives au Fonds de réponse aux pertes et préjudices ; et prolongé le mandat du groupe de travail chargé de faciliter la mise en œuvre de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones.

Compte-rendu des réunions

La Conférence de Bonn 2025 sur les changements climatiques s'est ouverte le [lundi 16 juin 2025](#), mais les ordres du jour n'ont été adoptés que le [17 juin](#), et le Président du SBSTA, Adonia Ayebare (Ouganda), a alors prié les Parties et les observateurs de réserver leurs déclarations pour la plénière de clôture afin de ne pas retarder davantage le début des négociations, tout en indiquant que cela ne créerait pas de précédent.

Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Simon Stiell, a martelé que les 30 heures passées à négocier les ordres du jour ont été « difficiles et [qu'elles] n'ont pas été en phase avec l'urgence à laquelle nous sommes confrontés ». Il a encouragé les délégués à avancer rapidement sur tous les aspects des ordres du jour : « Nous devons démontrer au monde que la coopération climatique peut donner des résultats, aujourd'hui plus que jamais ».

Questions de procédure

Adoption des ordres du jour : Au cours de la plénière d'ouverture du [lundi 16 juin](#), les Parties ont abordé les ordres du jour de la réunion. Les désaccords portaient sur deux points proposés par les Pays en développement animés du même esprit (LMDC) : le premier relatif à la mise en œuvre de l'Article 9.1 de l'Accord de Paris (fourniture par les pays développés de financement climatique), et le second relatif aux mesures unilatérales de restriction commerciale. Les Parties ont finalement adopté les ordres du jour provisoires supplémentaires du [SBI](#) et du [SBSTA](#) le [mardi 17 juin](#), sans les points proposés, étant entendu que :

- les présidences des Organes subsidiaires (SB) tiendraient des consultations de fond sur l'Article 9.1 et en feraient rapport à la SB 63 pour permettre aux Parties de définir une marche à suivre, y compris la création éventuelle d'un point autonome sur cette question ; et que
- les questions relatives aux mesures unilatérales de restriction commerciale feraient l'objet d'un examen dans le cadre des

points pertinents de l'ordre du jour, y compris celui consacré au PTTJ, et qu'une note de bas de page serait ajoutée à cet effet au point de l'ordre du jour des SB relatif au PTTJ.

Organisation des travaux : Au cours de la réunion, des groupes de contact se sont réunis pour aborder les domaines suivants : transition juste ; mesures de riposte ; démarches non fondées sur le marché visées à l'Article 6.8 de l'Accord de Paris ; dispositions relatives aux réunions intergouvernementales ; et questions administratives, financières et institutionnelles, avec un sous-groupe chargé d'examiner le budget proposé pour l'exercice biennal 2026-2027 dans le cadre du registre international des transactions du Protocole de Kyoto.

Évoquant l'engagement observé durant la période intersessions, le Président du SBSTA Ayebare a signalé l'intérêt des Parties pour la poursuite des discussions sur la question de la coopération avec d'autres organisations internationales et a annoncé qu'il convoquerait des consultations à ce sujet. L'examen de l'alignement entre les processus relatifs à l'examen du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) et l'évaluation périodique du Mécanisme technologique (MT) a été reporté à la SBI 64. Des consultations informelles ont été organisées sur tous les autres points figurant aux ordres du jour adoptés.

Le Président du SBSTA Ayebare a indiqué qu'aucun document L ne serait préparé pour les conclusions strictement procédurales, qui feraient l'objet d'une lecture en séance plénière et seraient consignées dans le compte-rendu de la réunion.

Examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis : La première session du Groupe de travail pour l'examen multilatéral des progrès accomplis a eu lieu le [21 juin](#) et a été suivie d'une session de réflexion le 23 juin. Lors de la plénière de clôture le 26 juin, la Présidente du SBI, Julia Gardiner (Australie), a indiqué que plusieurs Parties avaient trouvé le format de la session inapproprié pour le grand nombre de Parties et ont fait des propositions de rationalisation.

Adaptation

Objectif mondial en matière d'adaptation (OMA) : L'Objectif d'amélioration de la capacité d'adaptation, de renforcement de la résilience et de réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques a été établi par l'Article 7 de l'Accord de Paris. À la CMA 3, les Parties ont lancé un programme de travail visant à définir l'OMA de manière plus détaillée. À la CMA 5, elles ont établi le cadre de l'OMA, qui comprend une série d'objectifs thématiques et dimensionnels en matière d'adaptation et de résilience climatiques, et ont lancé un processus technique visant à définir des indicateurs d'adaptation. À la CMA 6, il a été décidé, concernant lesdits indicateurs, qu'il pouvait s'agir d'un ensemble gérable de 100 indicateurs au maximum, applicables à l'échelle mondiale et prenant la forme d'un menu capable de saisir divers contextes d'adaptation.

Des consultations informelles ont eu lieu les [18](#), [20](#), [23](#), [24](#) et [25 juin](#), entre autres, co-facilitées par Tina Kobilšek (Slovénie) et Zita Wilks (Gabon). Sur la base de la liste consolidée des indicateurs qui permettront de suivre les progrès dans la réalisation de l'OMA ([FCCC/SB/2025/3](#)) et d'un document technique sur l'adaptation transformationnelle ([FCCC/TP/2024/8](#)), les Parties ont discuté : des orientations supplémentaires à donner aux experts chargés d'élaborer la liste finale des indicateurs ; de l'opérationnalisation de la Feuille de route de Bakou sur l'adaptation (FBA) établie par la CMA 6 ; et de la notion d'adaptation transformationnelle.

Les discussions se sont globalement focalisées sur les orientations relatives aux indicateurs, avec pour principaux points de désaccord : le nombre et la structure des indicateurs ; l'inclusion de considérations transversales et de groupes vulnérables ; les indicateurs relatifs aux Moyens de mise en

œuvre (MMO) ; et le calendrier des travaux intersessions dans l'intervalle avant la CMA 7. Concernant la FBA, les Parties ont exprimé des points de vue différents quant à sa fonction, son mandat et ses activités. Concernant l'adaptation transformationnelle, plusieurs pays ont appelé à ce que ce sujet soit traité dans le cadre de la FBA, et le CANADA a suggéré que la FBA travaille à formuler des indicateurs spécifiques à l'adaptation transformationnelle. Le GROUPE AFRICAÏN, soutenu par les PMA, l'INDE, le GROUPE D'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (GIE) et le GROUPE ARABE, s'y est opposé en soulignant la nécessité d'aborder conjointement les différentes approches d'adaptation et de ne pas privilégier une approche spécifique au détriment des autres.

Au dernier jour de la réunion, l'accord sur ces orientations relatives aux indicateurs était toujours en suspens. Alors que plusieurs Parties soutenaient le principe de diviser les indicateurs en indicateurs principaux et sous-indicateurs, elles étaient pourtant en désaccord sur la catégorie qui devrait être applicable globalement et celle qui devrait être spécifique au contexte, ainsi que sur le nombre d'indicateurs à inclure dans chaque catégorie. L'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS), soutenue par les PMA, a proposé quelque 40 à 50 indicateurs principaux. L'UE a proposé « pas plus de 100 indicateurs applicables au niveau mondial, dont un petit nombre d'indicateurs principaux », tandis que le GROUPE ARABE a suggéré « pas plus de 100 indicateurs, dont des indicateurs principaux applicables au niveau mondial et des sous-indicateurs spécifiques au contexte ». L'AUSTRALIE a souligné que les 100 indicateurs devraient tous être applicables au niveau mondial pour éviter une « bifurcation » dans la liste finale et s'assurer que toutes les Parties puissent établir des rapports sur ces indicateurs.

Concernant les orientations pour affiner les indicateurs, le GRUPO SUR, soutenu par l'ALLIANCE INDÉPENDANTE D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC) et le GIE, a appelé à la prise en compte explicite des considérations transversales et des groupes vulnérables. L'AOSIS, soutenue par le CANADA mais contrés par les LMDC, a plaidé pour le maintien des indicateurs relatifs à l'atténuation et a rejeté l'inclusion d'indicateurs permettant de « saisir les mesures d'adaptation répondant aux risques et impacts associés à différents scénarios de réchauffement ».

Concernant les MMO, plusieurs pays en développement ont insisté pour que les indicateurs relatifs à l'aide publique au développement et aux budgets nationaux soient supprimés, et ont défendu des indicateurs de MMO alignés sur les Articles 9, 10, 11 et 13 de l'Accord de Paris. Les LMDC ont en outre suggéré de souligner que le soutien à l'adaptation doit cheminer des pays développés vers les pays en développement. Le ROYAUME-UNI, l'AUSTRALIE, le JAPON et la NOUVELLE ZÉLANDE ont préféré une référence aux « facteurs propitiateurs de la mise en œuvre de mesures d'adaptation, dont les MMO », et le ROYAUME-UNI a souligné qu'il s'agit de l'expression utilisée par le Groupe intergouvernemental d'experts sur les changements climatiques (GIEC). L'UE a déclaré que toute solution relative aux MMO doit contempler : la nature globale de l'OMA ; l'architecture de l'Article 7 de l'Accord de Paris ; et l'accord conclu à Bakou.

L'organisation des travaux intersessions a également soulevé des divergences. Les PMA ont insisté pour que les Parties soient invitées à l'atelier d'experts intersessions, tandis que l'AOSIS a souligné que l'atelier devrait être réservé aux experts.

Malgré de longues discussions tout au long de la dernière journée de la SB 62, aucun accord n'a vu le jour. Une résolution a finalement émergé, basée sur les consultations que les Présidences des SB ont entretenu avec les Chefs de délégation dans la soirée.

Lors de la plénière de clôture, la BOLIVIE a déploré la « mauvaise foi » des pays développés qui ont tenté de bloquer une décision sur ce point. La déléguée bolivienne a mis en exergue l'unité du GROUPE DES 77 ET DE LA CHINE (G-77/CHINE) qui a permis d'inclure dans la décision le libellé indispensable pour engranger des progrès significatifs dans le cadre des discussions sur l'OMA en amont de Belém. L'UE a défendu sa bonne foi dans les négociations et son esprit de coopération, et s'est dite satisfaite quant au résultat obtenu au cours de cette session. L'INDE a mis en lumière des problèmes avec le texte, à savoir l'inclusion du mot « tous » au paragraphe 13 en lien aux sous-éléments des objectifs de l'OMA, et dans le paragraphe 17, l'absence d'une référence à la participation des Parties à la réunion des experts.

Résultat : Dans leurs conclusions communes ([FCCC/SB/2025/L.4](#)), les SB, notamment :

- rappellent les orientations fournies pour les travaux menés dans le cadre du Programme de travail sur l'OMA dans les décisions antérieures [2/CMA.5](#) et [3/CMA.6](#) concernant, entre autres, les objectifs de l'OMA, la nécessité d'un soutien international à l'adaptation, l'utilisation des meilleures données scientifiques disponibles, les indicateurs relatifs aux considérations transversales et aux groupes vulnérables, et la cohérence des indicateurs avec l'objectif de température énoncé à l'Article 2 de l'Accord de Paris ;
- invitent les experts à réduire la liste consolidée des options d'indicateurs à un maximum de 100 indicateurs applicables à l'échelle mondiale, y compris, le cas échéant, des indicateurs pour les facteurs favorables à la mise en œuvre de mesures d'adaptation, pour les MMO, pour les considérations transversales et pour toutes les sous-composantes des objectifs ; et
- notent que certains des indicateurs de la liste consolidée devraient être davantage alignés sur les orientations précédentes.

Les SB fournissent des orientations supplémentaires aux experts pour affiner les indicateurs, et notamment :

- d'adapter les indicateurs existants dérivés d'autres conventions et cadres de façon à les rendre spécifiques à l'adaptation ;
- de supprimer les indicateurs mesurant l'atténuation des changements climatiques ;
- d'inclure des indicateurs qui rendent compte des mesures d'adaptation aux risques et aux effets associés à différents scénarios de réchauffement ;
- d'inclure des récits qualitatifs ;
- de veiller à ce que les sous-indicateurs tiennent compte des différents contextes des mesures d'adaptation afin de permettre aux Parties de choisir les indicateurs sur lesquels elles feront rapport ; et
- d'inclure des indicateurs relatifs aux MMO et aux autres facteurs permettant la mise en œuvre d'actions d'adaptation, en particulier ceux qui évaluent : l'accessibilité et la qualité, le financement de l'adaptation, dont la fourniture, conformément à l'Accord de Paris, pour aider les Parties à répondre aux besoins et lacunes dans la mise en œuvre de l'Objectif mondial en matière d'adaptation.

En ce qui concerne les échéances à venir, les SB :

- demandent l'organisation d'une réunion hybride d'experts pour vérifier que les indicateurs soient conformes aux orientations fournies, les soumettre à un examen par des pairs et effectuer des contrôles de qualité ;
- invitent les experts à soumettre leur rapport technique final en août 2025 ;

- demandent au Secrétariat de publier le rapport technique final et la liste des indicateurs au moins trois semaines avant l'atelier intersessions prévu entre la SB 62 et la SB 63 ; et
- demandent au Secrétariat de préparer des rapports de synthèse à l'issue de la réunion d'experts et de l'atelier.

Les SB conviennent de poursuivre l'examen des questions relatives à l'OMA lors de la SB 63 sur la base d'une [note informelle](#), en vue de recommander un projet de décision pour examen et adoption par la CMA 7.

Atelier sur les indicateurs d'adaptation : Lors de cet événement obligatoire [le 16 juin](#), les participants ont entendu les rapports de huit groupes d'experts techniques chargés de consolider le projet de liste d'indicateurs pour le suivi des cibles thématiques et des cibles liées au cycle itératif d'adaptation, comme indiqué dans le cadre de l'OMA.

Événement spécial sur les indicateurs d'adaptation avec le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat : Le [20 juin](#), un événement obligatoire a donné lieu à la présentation du calendrier et des grandes lignes de la contribution du Groupe de travail II du GIEC au septième Rapport d'évaluation (RE7), qui a mis en lumière les interconnexions avec l'élaboration d'indicateurs pour l'OMA.

Directives concernant les communications relatives à l'adaptation : Les communications relatives à l'adaptation sont établies par les Articles 7.10 et 7.11 de l'Accord de Paris pour accroître la visibilité et le profil de l'adaptation et son équilibre avec l'atténuation, renforcer les mesures d'adaptation et le soutien aux pays en développement, fournir une contribution au BM, et améliorer l'apprentissage et la compréhension des besoins et des mesures d'adaptation.

Les discussions sur ce point de l'ordre du jour ont porté sur l'expérience des Parties dans l'application des [orientations relatives aux communications en matière d'adaptation](#) adoptées par la CMA 1, ainsi que sur la décision de la CMA de faire le point sur ces orientations et, au besoin, de les réviser. Des consultations informelles, co-facilitées par Thomas Lerenten Lelekoiten (Kenya) et Marie Wien Fjell (Norvège), ont eu lieu les [18](#), [20](#), [23](#) et [25 juin](#).

Dans leur réflexion sur ces directives, de nombreuses Parties ont souligné l'importance de favoriser les synergies et d'éviter les doublons entre les différents processus de reporting dans le cadre de l'Accord de Paris. Les Parties ont globalement accepté de prolonger l'appel à présenter leurs expériences dans l'application des dites directives et de reporter leur examen, mais elles ne sont pas tombées d'accord sur les délais.

Résultat : Dans ses conclusions ([FCCC/SBI/2025/L.4](#)), le SBI recommande un projet de décision pour la CMA 7, qui :

- reconnaît la valeur des directives supplémentaires pour une utilisation volontaire par les Parties dans leur transmission d'informations conformément aux éléments que peut contenir une communication relative à l'adaptation, et demande au Secrétariat de rendre les directives disponibles dans toutes les langues officielles des Nations Unies ; et
- invite la SBI 64 à poursuivre l'examen du calendrier pour : inviter les Parties à soumettre des informations supplémentaires sur leur expérience dans l'application des directives ; demander au Secrétariat de préparer un rapport de synthèse à partir de ces soumissions ; faire le point sur les orientations et, au besoin, les réviser, en tenant compte des soumissions des Parties et du rapport de synthèse.

Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement : Le Comité de l'adaptation (CA), établi en 2010, vise à promouvoir la mise en œuvre cohérente d'une action renforcée en matière d'adaptation. Depuis plusieurs années, les Parties n'ont pas été en mesure de conclure l'examen du CA en raison de désaccords de

longue date sur la répartition des rôles de la CdP et de la CMA en son sein. Les consultations informelles des [19](#), [23](#) et [25 juin](#), entre autres, ont été co-facilitées par Geert Fremout (Belgique) et Lina Yassin (Soudan).

Les Parties ont souligné le rôle crucial du CA et ont déploré le manque de progrès sur son examen. Le GRUPO SUR a proposé que la CdP adopte une décision de fond concernant l'examen et que la CMA prenne note de cette décision. Le GROUPE AFRICAÏN, les LMDC et les PMA s'y sont opposés, affirmant que la CdP détient le mandat exclusif pour mener l'examen. Le GROUPE ARABE s'est opposé à une solution purement procédurale en déclarant qu'« un examen sans substance n'est pas un examen », et a proposé l'option « plus digne » de reporter l'examen à une date non encore spécifiée.

Résultat : Lors de la plénière de clôture, le Président du SBSTA Ayebare a noté que les Parties n'étaient pas en mesure de parvenir à un accord. Conformément aux règles 10(c) et 16 du projet de règlement intérieur, ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la SB 63.

Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements : Le Programme de travail de Nairobi (PTN) a été établi en 2005 pour aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, à améliorer leur compréhension et leur évaluation des impacts, de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques ; et à faire des choix éclairés concernant des actions et mesures pratiques d'adaptation permettant de répondre aux changements climatiques en s'appuyant sur une base scientifique, technique et socio-économique solide. Lors de consultations informelles coanimées par Geert Fremout (Belgique) et María del Pilar Bueno (Uruguay), les Parties ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du PTN et ont réfléchi à la fourniture d'orientations supplémentaires. Un point clé du débat a été la référence aux approches d'adaptation, dont les démarches transformationnelles et progressives d'adaptation.

Résultat : Dans ses conclusions ([FCCC/SBSTA/2025/L.3](#)), le SBSTA, notamment :

- demande au Secrétariat de renforcer la collaboration avec les divers détenteurs de connaissances, dont les institutions scientifiques, les acteurs du secteur privé, les détenteurs de savoirs autochtones et les détenteurs de savoirs locaux ;
- demande que le champ des activités dans le cadre du Programme de travail soit assez large pour englober toutes les approches d'adaptation, y compris les mesures d'adaptation urgentes, progressives, transformationnelles et pilotées par les pays ; et
- souligne le rôle important du Programme de travail dans l'échange de connaissances, d'expériences et d'informations, ainsi que dans le partage des meilleures pratiques relatives aux objectifs de l'OMA.

Plans nationaux d'adaptation : Les PNA ont été établis comme partie intégrante du Cadre de Cancun pour l'adaptation, avec pour objectif de réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en renforçant la capacité d'adaptation et la résilience. Constatant l'absence de progrès dans la formulation et la mise en œuvre des PNA, la CdP 24 a souhaité relancer les mesures d'adaptation en collaboration avec le Groupe d'experts sur les PMA (GEP) et le CA.

Les Parties se sont réunies en consultations informelles coanimées par Antwi-Boasiako Amoah (Ghana) et Oliver Gales (Australie) les [18](#) et [19 juin](#), entre autres, et les discussions se sont déroulées sur la base du projet de texte transmis par la CMA 6. L'UE a souligné l'importance d'avoir des PNA en place d'ici la fin de 2025. Le G-77/CHINE s'est félicité de l'intégration dans l'OMA d'indicateurs relatifs aux avancées des PNA, et a présenté

un document de séance (DS) avec des sous-titres supplémentaires pour un regroupement thématique.

Résultat : Le SBI est convenu de poursuivre l'examen de cette question à la SBI 63 sur la base du [projet de texte](#) de la SBI 62, en vue de recommander à la CdP 30 un projet de décision pour examen et adoption.

Questions relatives aux PMA : Le GEP a été créé en 2001 pour aider les pays en développement à formuler et à mettre en œuvre des PNA. Son mandat a depuis été élargi à plusieurs reprises. Le GEP se réunit deux fois par an pour développer et examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de son Programme de travail, et ce par diverses modalités, notamment des lignes directrices et des documents techniques, des activités de formation et des ateliers.

Les consultations informelles, qui se sont tenues notamment les [18](#) et [20 juin](#), ont été facilitées par Ephraim Shitima (Zambie) et Rik den Hoedt (Pays-Bas). Les PMA ont noté avec une « profonde déception » que nombre d'entre eux continuent de se heurter à des obstacles dans l'accès au financement pour la formulation et la mise en œuvre des PNA, en soulignant que le manque de ressources est « non seulement frustrant mais aussi démoralisant ». Les Parties ont également discuté : du [rapport](#) de la 47^e réunion du GEP en février 2025 ; du projet de directives techniques actualisées du GEP pour le processus des PNA ; et de la collaboration du GEP avec d'autres organes constitués.

Résultat : Dans ses conclusions ([FCCC/SBI/2025/L.5](#)), le SBI, notamment :

- salue les efforts continus du GEP pour intégrer une perspective de genre dans ses travaux et engager tous les partenaires et parties prenantes concernées, y compris les Peuples autochtones et les communautés locales ;
- demande au GEP de tenir des consultations supplémentaires avec les Parties sur la mise à jour des directives techniques pour le processus des PNA ; et
- note avec préoccupation que les PMA continuent à pâtir des difficultés, des complexités et des retards dans l'accès au financement du Fonds vert pour le climat (FVC) pour la formulation et la mise en œuvre des PNA, et demande au GEP de continuer à formuler des recommandations sur les moyens de résoudre ces difficultés.

Atténuation

Programme de travail sur l'atténuation : Le PTA a été créé en 2021 pour élever le niveau d'ambition et accélérer la mise en œuvre en matière d'atténuation au cours de cette décennie cruciale. Au moins deux dialogues mondiaux par an sont organisés dans ce cadre, ainsi que des événements consacrés à l'investissement. Le PTA offre également aux Parties un espace pour discuter des sujets liés à l'atténuation et adopter des décisions susceptibles d'orienter d'autres mesures d'atténuation dans des secteurs spécifiques. La CMA 5 a demandé aux SB d'examiner à chacune de leurs sessions, entre la SB 60 et la SB 65, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail, mais les Parties n'ont pas été en mesure de conclure leur examen de cette question à la SB 61 et ont donc poursuivi leurs discussions à la présente session.

Les consultations informelles ont été co-facilitées par Ursula Fuentes Hutfilter (Allemagne) et Maesela John Kekana (Afrique du Sud), et ont eu lieu les [18](#), [19](#), [20](#), [24](#), [25](#) et 26 juin. Les Parties ont notamment étudié la création d'une plateforme numérique pour faciliter la mise en œuvre des mesures d'atténuation, conformément à la [décision 2/CMA.6](#) (PTA), ainsi que les éléments d'un projet de décision à soumettre à la CMA 7.

En ce qui concerne la création d'une plateforme numérique, l'AOSIS et l'AILAC ont estimé que cela détournerait l'attention

de l'objectif principal du PTA, qui est d'accroître le niveau d'ambition en matière d'atténuation. L'AOSIS a fait référence à des plateformes similaires telles que le Registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national, et a souligné que le défi pour les PEID n'est pas l'incapacité à identifier des projets, mais le manque d'intérêt des investisseurs pour de tels projets. L'UE, le GIE, le ROYAUME-UNI et le CANADA ont mis en garde contre la duplication des efforts et ont appelé à évaluer les outils et plateformes existants afin d'en identifier les lacunes et de déterminer si ces outils peuvent être adaptés pour atteindre les objectifs souhaités. D'autre part, le GROUPE AFRICAÏN, le GROUPE ARABE, les PMA et la FÉDÉRATION DE RUSSIE ont dit leur intérêt à continuer d'explorer le potentiel de la plateforme, y compris par le biais d'un travail intersessionnel en vue de Belém.

Sur les éléments d'un projet de décision de la CMA 7, les Parties ne sont pas non plus parvenues à s'entendre, en raison de désaccords, entre autres, sur : la référence à la plateforme numérique ; l'opportunité et la façon de saisir les principales conclusions des dialogues mondiaux ; et la poursuite du PTA. L'AOSIS a estimé que le PTA ne remplit pas son mandat qui consiste à élever le niveau d'ambition en matière d'atténuation et accélérer sa mise en œuvre pour atteindre l'objectif de 1,5°C, et a appelé les principaux émetteurs à agir de toute urgence. L'AILAC a déploré l'absence de résultats substantiels à l'issue des cinq dialogues organisés jusqu'à présent dans le cadre du PTA. La déléguée a encouragé l'alignement du PTA sur les résultats du BM, et a noté la nécessité d'aborder les principaux facteurs d'émission. L'INDE a estimé que le PTA n'est pas en train d'échouer et a martelé que si de nombreux pays en développement ont déjà des objectifs ambitieux, ils ne reçoivent pas un soutien suffisant pour les atteindre. Le GROUPE AFRICAÏN, les PMA et le GROUPE ARABE ont souligné que le PTA ne doit pas fixer de nouveaux objectifs.

Résultat : Les SB sont convenus de poursuivre l'examen de cette question à la SB 63, en prenant note de la [note informelle](#) de la SB 62.

Programme de travail relevant du cadre pour les approches non marchandes visées au paragraphe 8 de l'Article 6 de l'Accord de Paris : L'Article 6.8 de l'Accord de Paris concerne la coopération climatique qui n'implique aucun transfert ou échange entre pays des résultats d'atténuation qui en découlent. Il définit un cadre pour les Approches non marchandes (ANM), qui visent à aider les Parties dans la mise en œuvre de leurs CDN et à promouvoir l'ambition en matière d'atténuation et d'adaptation, dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

Un groupe de contact coprésidé par Jacqueline Ruesga (Nouvelle-Zélande) et Nikita Charles Hamilton (Bahamas) a examiné cette question, entre autres, le [21 juin](#). Les Parties ont examiné, entre autres, l'idée d'organiser une session dédiée à la CMA 7 pour examiner des ANM spécifiques. Le Secrétariat a également fourni une mise à jour sur l'état de développement de la plateforme pour les ANM, en signalant l'enregistrement de deux ANM et l'inscription de 23 fournisseurs de soutien sur la plateforme.

Résultat : Le SBSTA est convenu de transmettre cette question à la SB 63 pour un examen plus approfondi.

Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux : Ce point a été examiné lors de la plénière d'ouverture du SBSTA le [17 juin](#), au cours de laquelle le SBSTA a pris note de la [communication](#) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de la [communication](#) de l'Organisation maritime internationale (OMI). Ce point a par ailleurs été examiné en consultations informelles

coanimées par Jakob Wiesbauer-Lenz (Autriche) et Francis Mwangi (Kenya), notamment le [18 juin](#), au cours desquelles les Parties ont entendu les rapports de l'OACI et de l'OMI.

Résultat : Le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen de cette question à la SBSTA 63.

Questions relatives au fonctionnement du Mécanisme de développement propre (MDP) : Le MDP est un mécanisme de marché établi dans le cadre du Protocole de Kyoto. Les discussions sur ce point se sont concentrées sur deux grandes questions : le calendrier et le processus pour l'interruption ou « l'extinction » du MDP ; et la gestion des ressources financières du MDP, y compris le transfert du solde du Fonds d'affectation spéciale du MDP vers d'autres domaines. Des consultations informelles coanimées par Kate Hancock (Australie) et Alick Muvundika (Zambie) ont eu lieu, entre autres, le [19 juin](#).

Concernant le calendrier d'« extinction du MDP », l'UE, le ROYAUME-UNI, l'AOSIS, le JAPON, la NORVÈGE et la NOUVELLE ZÉLANDE se sont dits favorables aux dates les plus proches techniquement viables, tandis que les LMDC et le GROUPE AFRICAÏN ont préféré les dates les plus tardives possibles. Le BRÉSIL a noté que les règles de l'Article 6 sont désormais claires et a reconnu que le moment de conclure le MDP approche, mais s'est réservé le droit d'émettre d'autres commentaires. Les Parties ont également eu des points de vue divergents concernant la destination des ressources restantes dans le Fonds d'affectation spéciale du MDP, les principales options étant : un transfert au Fonds d'adaptation ; en soutien aux questions liées à l'Article 6 ; le renforcement des capacités ; ou une combinaison de ces éléments.

Résultat : Dans ses conclusions ([FCCC/SBSTA/2025/L.2](#)), le SBSTA convient de transmettre cette question à la CMP 20 pour examen sur la base du [projet de texte](#) élaboré par les co-facilitateurs. Le SBSTA demande également au Secrétariat de fournir une mise à jour à la SBSTA 63 sur l'état des fonds disponibles dans le Fonds d'affectation spéciale du MDP ainsi qu'une évaluation des coûts et des ressources disponibles associés à différentes dates de fin du MDP.

Pertes et préjudices

Rapport annuel commun 2024 du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie (WIM) et du Réseau de Santiago : Créé en 2013, le WIM est l'organe constitué chargé de mettre en œuvre les mandats relatifs aux pertes et préjudices associés aux impacts du changement climatique, y compris les événements extrêmes et à évolution lente, dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique. Le Comité exécutif du WIM (ComEx) met en œuvre son travail par le biais d'un plan de travail glissant sur cinq ans et supervise les travaux de cinq groupes d'experts thématiques. En 2019, les Parties ont créé le Réseau de Santiago pour catalyser l'assistance technique sur les pertes et préjudices.

Lors de la CMA 4, il a été décidé que les rapports annuels du ComEx et du Réseau Santiago seraient examinés conjointement. Le premier rapport annuel du Réseau de Santiago contient des informations sur les demandes reçues et les activités menées, leurs résultats, le soutien et l'assistance fournis, ainsi que les recommandations de son Conseil consultatif, en tenant compte des défis et des enseignements tirés au cours de la période de référence, du 7 mars au 6 septembre 2024. Lors de la CdP 29/CMA 6, les Parties n'étaient pas parvenues à un consensus sur l'examen du premier rapport annuel commun et avaient reporté la question à la SB 62.

Des consultations informelles coanimées par Pasha Carruthers (Îles Cook) et Cornelia Jaeger (Autriche) se sont déroulées, entre

autres, les [18](#) et [25 juin](#). Les Parties sont convenues de donner priorité à l'examen 2024 du WIM et ont accepté que les co-facilitateurs préparent un court texte de projet de décision basé sur les éléments proposés par le G-77/CHINE pour saluer les travaux du ComEx, du Réseau de Santiago, de leurs organes directeurs respectifs et des « organisations, organes, réseaux et experts » du Réseau, et pour prendre note du rapport annuel commun.

Résultat : Dans leurs conclusions ([FCCC/SB/2025/L.1](#)), les SB recommandent un projet de décision pour examen par l'organe ou les organes appropriés lors de leurs sessions de novembre 2025, qui prend note du rapport annuel commun, entre autres.

Examen 2024 du WIM : Au titre de ce point commun aux ordres du jour des deux SB, il était demandé aux Parties de se pencher sur le résultat du troisième examen du WIM, activité qui était initialement prévue à la CdP 29/CMA 6 en novembre 2024 mais qui, en l'absence de consensus, a fait l'objet d'un report à la SB 62.

Des consultations informelles co-facilitées par Pasha Carruthers (Îles Cook) et Cornelia Jaeger (Autriche) se sont déroulées, entre autres, les [18](#), [20](#), [24](#) et [25 juin](#). Les Parties sont convenues de structurer le texte du projet de décision sur la base des intitulés d'une note informelle issue de la Réunion de Bakou et, à l'issue de réunions informelles informelles, ont convergé sur un grand nombre de dispositions à inclure. Les convergences les plus marquées ont porté sur les questions relatives au renforcement de la mise en œuvre, à la complémentarité et à la coordination, à l'accessibilité et à la sensibilisation, à la prise en compte des pertes et préjudices dans les CDN, à la création d'un processus de traitement pour les demandes d'assistance technique, à la rationalisation et à la simplification de l'accès à l'assistance technique, et à la relation avec le Fonds de réponse aux pertes et préjudices.

Des divergences ont toutefois persisté jusqu'à la fin de la session au sujet des rubriques en suspens qui portaient, entre autres, sur : les lignes directrices pour les plans nationaux relatifs aux pertes et préjudices ; les méthodologies pour quantifier les besoins et les coûts des pertes et préjudices ; l'élargissement du financement ; et sur un rapport dressant l'état des lieux des pertes et préjudices. Un des principaux points d'achoppement concernait l'inclusion d'une rubrique relative au ratio coût-efficacité du Secrétariat du Réseau de Santiago.

Résultat : Les SB sont convenus de poursuivre l'examen de cette question à la SB 63 sur la base de la [note informelle](#) issue de la SB 62, en vue de recommander un ou des projets de décision pour examen par le ou les organes appropriés lors de la ou des sessions de novembre 2025.

Financement

Questions relatives au Fonds d'adaptation : Le Fonds d'adaptation a été créé en 2001 pour financer des projets d'adaptation dans les pays en développement Parties au Protocole de Kyoto qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Il est en partie financé par une part des recettes provenant des activités du MDP. En 2016, les Parties ont décidé que le Fonds d'adaptation serait également mis au service de l'Accord de Paris. Ce point de l'ordre du jour a été examiné lors de consultations informelles coanimées par Claire Holzer Fleming (Royaume-Uni) et Isatou Camara (Gambie) les [19](#), [20](#), [21](#), [24](#) et [25 juin](#).

Les Parties ont échangé leurs points de vue sur : le cinquième examen du Fonds ; la composition du Conseil du Fonds ; et les dispositions à prendre pour mettre le Fonds exclusivement au service de l'Accord de Paris. Les Parties ont pu avancer sur l'examen des dispositions relatives à l'administrateur et au secrétariat. Les Parties ont par ailleurs examiné les questions

relatives à la composition du Conseil du Fonds, en particulier celle de faire évoluer la terminologie « Parties à la Convention visées à l'Annexe I et non visées à l'Annexe I » pour la remplacer par « pays développés et pays en développement Parties » respectivement, dans le contexte de la transition du Fonds pour servir exclusivement l'Accord de Paris. Les Parties ont été d'accord pour utiliser le mandat de l'examen précédent dans le cadre de ce cinquième examen, mais pas sur le calendrier dudit examen, et plus précisément sur la pertinence de le retarder jusqu'à ce que la transition soit terminée. Alors que l'AOSIS et les PMA soutenaient le démarrage immédiat de l'examen dans le cadre de la CMP, même s'il ne pourrait être conclu dans le cadre de la CMA qu'une fois la transition achevée, d'autres, comme le GROUPE AFRICAÏN et le ROYAUME-UNI, préféraient entreprendre l'ensemble de l'examen dans le cadre d'un seul organe directeur –la CMA– après la transition.

Résultat : Le SBI a poursuivi l'examen des questions relatives à la composition du Conseil du Fonds d'adaptation, et a en outre examiné la question des dispositions visant à mettre le Fonds d'adaptation au service exclusif de l'Accord de Paris, ainsi que le lancement du cinquième examen du Fonds d'adaptation. Le SBI est convenu de poursuivre l'examen de ces questions à la SBI 63 sur la base des travaux menés à la SBI 62. Le SBI a précisé que ces travaux ne préjugent en aucun cas du nombre de projets de décisions que les Parties pourraient souhaiter examiner sur ces questions.

Mise en œuvre de l'Article 9.1 de l'Accord de Paris : Dans le cadre du compromis atteint pour l'adoption des ordres du jour le 17 juin, les présidences des SB ont tenu des consultations substantielles sur l'Article 9.1 de l'Accord de Paris (engagement de financement des pays développés) le [23 juin](#), pour examiner les éléments de fond concernant sa mise en œuvre. En ouvrant les consultations, les présidences des SB ont souligné les consultations bilatérales avec les Parties et ont noté des points de vue divergents sur la nécessité de consacrer un point autonome de l'ordre du jour à l'Article 9.1.

Les LMDC, le GROUPE ARABE, le GROUPE AFRICAÏN et d'autres ont déploré le manque de volonté politique des pays développés pour mettre en œuvre leur obligation légale en vertu de l'Article 9.1 de l'Accord de Paris et de l'Article 4.3 de la CCNUCC (fourniture de ressources financières nouvelles et additionnelles par les pays développés). Ils ont défendu la création d'un point autonome sur l'Article 9.1, ce qui a suscité l'opposition de l'UE, du GIE, de l'Australie et d'autres. Le GIE, le ROYAUME-UNI, la NOUVELLE ZÉLANDE et d'autres ont pointé les points de l'ordre du jour existants relatifs au financement qui englobent l'examen de l'Article 9.1, comme celui relatif au Comité permanent sur le financement.

Les LMDC, soutenus par le GROUPE ARABE et d'autres, ont proposé un programme de travail sur les modalités de mise en œuvre de l'Article 9.1, pour couvrir, entre autres, le triplement du financement de l'adaptation, le soutien des finances publiques au Fonds de réponse aux pertes et préjudices, et la prévisibilité du soutien. Le GROUPE ARABE a demandé un espace pour discuter des accords de partage des charges, des méthodologies comptables normalisées et de la transformation des processus budgétaires.

Le GIE, soutenu par l'ISLANDE, le JAPON et le CANADA, a proposé un ensemble de trois nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour : un point de l'ordre du jour de la CMA sur la mise en œuvre de l'Article 9 ; un point de l'ordre du jour de la CdP sur la mise en œuvre de l'Article 4.3 de la CCNUCC ; et un point de l'ordre du jour du SBI sur les questions financières en préparation des discussions de la CdP et de la CMA. Ils ont déclaré que ces points remplaceraient tous les points liés au

financement, à l'exception de ceux relatifs aux orientations à donner aux entités opératives du mécanisme financier. L'UE a souligné que le fait de se concentrer sur l'Article 9.1 limitera la portée de l'augmentation du financement climatique et a appelé à des discussions plus holistiques dans le cadre de l'Article 9, en insistant sur l'importance de la mobilisation de financements et des environnements favorables.

Au cours de la plénière de clôture des SB le 26 juin, le Président du SBSTA Ayebare a indiqué que les présidences des SB rendront compte de leurs consultations à la SB 63.

Dialogue sur la portée de l'Article 2.1(c) de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'Article 9 : L'Article 2.1(c) de l'Accord de Paris énonce l'objectif primordial de rendre les flux de financement cohérents avec une trajectoire de développement à faibles émissions de GES et résilient au climat, tandis que l'Article 9 traite des obligations des Parties en matière de financement climatique. La relation entre les deux dispositions a fait l'objet d'un débat. En 2022, les Parties ont mis en place un dialogue dédié qui organise au moins un atelier par an. [Le premier atelier](#) de l'année 2025 s'est tenu du 17 au 19 juin. Les discussions lors de cet atelier seront consignées dans un rapport qui sera soumis à la CMA 7 pour examen.

Bilan mondial

Éléments de procédure et de logistique du processus global de Bilan mondial : Le BM est une évaluation collective des efforts réalisés et des résultats obtenus dans tous les domaines de l'Accord de Paris. Il est destiné à éclairer l'élaboration des CDN. Le premier BM s'est achevé lors de la CMA 5 à Dubaï, où les Parties sont également convenues d'analyser leurs expériences afin d'améliorer le fonctionnement des futurs BM. Les Parties n'ayant pu parvenir à un accord sur cette question à Bakou, la CMA 6 a demandé à la SB 62 de poursuivre les discussions sur la base d'une note informelle en vue de recommander un projet de décision à la CMA 7 pour examen.

Des consultations informelles coanimées par Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et Patrick Spicer (Canada) ont eu lieu les [18](#), [19](#) et [25 juin](#), entre autres.

Concernant les sources d'information scientifique, l'AOSIS, les PMA, le GROUPE AFRICAÏN, l'AILAC, le ROYAUME-UNI et d'autres, contrés par les LMDC et la FÉDÉRATION DE RUSSIE, ont mis en avant le rôle du GIEC en tant que principale source d'information scientifique pour le BM. Ils ont soutenu l'idée de demander au GIEC d'aligner le calendrier de ses rapports d'évaluation sur le processus du BM et se sont opposés aux appels à « chercher un équilibre des sources [du BM] entre le GIEC et d'autres sources », en admettant toutefois la pertinence des autres sources. La CHINE a mis en exergue le besoin de diversité dans les contributions scientifiques. Les LMDC ont martelé que l'information scientifique doit inclure les connaissances locales et les sources des pays en développement.

Au sujet du champ d'application, l'AOSIS, l'AILAC et les PMA ont appelé au traitement des pertes et préjudices en tant que domaine thématique autonome au sein du BM. Le GROUPE DE PARTENARIAT SUR LES MONTAGNES a proposé de faire des montagnes un thème central. De nombreuses Parties, y compris le GROUPE AFRICAÏN, le GIE, la MALAISIE, la CHINE et d'autres, ont préféré conserver le champ d'application convenu à la CMA 1 tout en permettant un examen des questions émergentes.

L'UE et le ROYAUME-UNI, contrés par l'INDE, la TÜRKIYE et la CHINE, ont suggéré de permettre un chevauchement entre les phases techniques et politiques du BM.

Résultat : Les SB sont convenus de poursuivre l'examen de cette question à la SB 63 sur la base du [projet de texte](#) de la SB 62, en vue de la conclusion de cet examen par la CMA 7.

Dialogue sur la mise en œuvre des résultats du Bilan mondial, mentionné au paragraphe 97 de la décision 1/

CMA.5 : Ce dialogue a été établi dans la décision relative au BM (1/CMA.5) adoptée en 2024. À la SB 60, les Parties ont lancé les discussions sur l'opérationnalisation du dialogue, et notamment ses modalités, et leurs points de vue étaient alors diamétralement opposés concernant la portée envisagée dudit dialogue. Certaines ont souligné que le dialogue est établi dans le cadre de section de la décision du BM consacrée aux financements, et ont donc estimé qu'il devrait être centré sur les aspects financiers. Beaucoup d'autres ont estimé qu'il devrait faire le suivi de la mise en œuvre de tous les résultats du BM, et pas seulement du financement. En conséquence, les Parties ont également débattu de la place de ce point dans l'ordre du jour de la CMA, en particulier de la question de savoir s'il fallait l'examiner dans le cadre des questions relatives aux financements ou parmi les questions relatives au BM.

Des consultations informelles co-facilitées par Ricardo Marshall (Barbade) et Patrick Spicer (Canada) ont eu lieu les [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [23](#), [24](#) et [25 juin](#).

Des divergences ont persisté au sujet du champ d'application, du format et des résultats du dialogue. Concernant le champ d'application, l'UE, les PMA, l'AOSIS, l'AUSTRALIE et le ROYAUME-UNI ont appelé à un champ d'application large qui couvre tous les éléments de la décision du BM et reflète les progrès réalisés dans sa mise en œuvre, l'AUSTRALIE et d'autres pays soulignant que le dialogue ne doit pas être « un simple forum de discussion ». Les LMDC ont souligné que le dialogue ne doit pas être un mécanisme d'évaluation des progrès collectifs, ou de suivi de la mise en œuvre des CDN ou de l'ensemble du BM, et qu'il doit plutôt se concentrer sur le renforcement des éléments facilitateurs et l'identification des éléments dissuasifs, tels que les mesures unilatérales qui réorientent les flux financiers hors des pays en développement.

Quant au format du dialogue, de nombreuses Parties ont soutenu la tenue de la première session du Dialogue lors de la CMA 7, et par la suite annuellement lors des réunions des SB en juin. L'UE et le ROYAUME-UNI ont également proposé de tenir un dialogue ministériel annuel. Au sujet des résultats, les Parties ont débattu des références aux rapports et aux décisions de la CMA à ce sujet.

Les co-facilitateurs ont préparé plusieurs versions d'une note informelle contenant le texte d'un projet de décision de la CMA. Toutefois, les Parties n'ont pas été en mesure de se mettre d'accord sur la transmission d'une version unique de la note informelle à la SBI 63 pour un examen plus approfondi. Les co-facilitateurs ont donc proposé de compiler deux versions du texte dans une note informelle globale pour constituer la base des discussions à Belém et les Parties ont soutenu cette proposition.

Résultat : Le SBI est convenu de poursuivre l'examen de cette question à la SBI 63 sur la base de la [note informelle](#) préparée à la SBI 62 en vue de recommander un projet de décision à la CMA 7 pour examen.

Rapports

Interface de données sur les gaz à effet de serre : L'interface de données sur les GES est un outil en ligne destiné à faciliter l'accès, la recherche et le tri des informations fournies par les Parties. La SBSTA 61 a demandé au Secrétariat d'élaborer un plan de travail, à présenter pour examen à la SBSTA 62, pour poursuivre le développement de l'interface de données sur les GES, en incorporant les données et les informations communiquées par les Parties au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. Les consultations informelles sur cette question ont été co-facilitées par Daniela Romano (Italie) et Fredrick Ouma (Kenya).

Résultat : Dans ses conclusions ([FCCC/SBSTA/2025/L.4](#)), le SBSTA demande au Secrétariat de poursuivre le développement de l'interface de données sur les GES en utilisant l'infrastructure du pôle de données climatiques, et de développer et rendre publics les modules décrits dans la présentation faite au cours de la session. Le SBSTA a également décidé d'envisager des modules supplémentaires à la SBSTA 64.

Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'Annexe I : Compilations-synthèse des rapports biennaux : Le Secrétariat prépare des rapports de compilation et de synthèse à partir des informations communiquées par les Parties visées à l'Annexe I dans leurs rapports biennaux. Les consultations informelles sur ce point de l'ordre du jour ont été coanimées par Marina Vitullo (Italie) et Tian Wang (Chine). Les Parties se sont demandées s'il fallait simplement prendre note des informations fournies dans les rapports ou bien prendre note d'informations spécifiques, par exemple l'augmentation prévue des émissions des Parties de l'Annexe I de 0,5% entre 2020 et 2030 et l'augmentation plus lente du financement climatique sur les périodes 2017-2018 et 2019-2020.

Résultat : Le SBI a adopté des conclusions de procédure, dans lesquelles il est convenu d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la SBI 63, étant entendue sa mise en suspens à cette session.

Rapports sur les données présentées dans les inventaires nationaux des GES : Le Secrétariat prépare un rapport annuel contenant les dernières informations issues des données d'inventaire des GES communiquées par les Parties visées à l'Annexe I, qu'il soumet ensuite à l'examen de la CdP et de ses SB. Les consultations informelles sur ce point ont été coanimées par Marina Vitullo (Italie) et Tian Wang (Chine). Au cours de la plénière de clôture du SBI, le jeudi 26 juin, l'ARGENTINE a réitéré sa position selon laquelle les îles Malouines, les îles Sandwich du Sud et la Géorgie du Sud font l'objet d'une occupation illégale par le Royaume-Uni et s'est opposée à l'inclusion de ces territoires contestés dans le rapport sur les données de l'inventaire du Royaume-Uni. Le ROYAUME-UNI s'est opposé à cette position en mettant en avant le droit à l'autodétermination de ces territoires.

Résultat : Le SBI a accueilli favorablement les rapports sur les données des inventaires nationaux de gaz à effet de serre pour 1990-2021 ([FCCC/SBI/2023/15](#)) et pour 1990-2022 ([FCCC/SBI/2024/17/Rev.1](#)), et a pris note des informations qu'ils contiennent.

Notification par les Parties non visées à l'Annexe I de la Convention : Informations contenues dans les communications nationales : Les consultations informelles sur cette question ont été co-facilitées par Xiang Gao (Chine) et Hans Kolshus (Norvège). Les débats ont porté sur la nécessité d'éviter la duplication des travaux compte tenu du champ d'application d'autres rapports, et certains ont plaidé pour la conclusion de l'examen de cette question.

Résultat : Le SBI est convenu d'inclure cette question dans l'ordre du jour provisoire de la SBI 63, étant entendue sa mise en suspens à cette session.

Fourniture d'un appui financier et technique : Ce point concerne l'apport d'un soutien aux pays en développement pour la mise en œuvre des dispositions relatives aux activités de mesure, déclaration et vérification au titre de la Convention. Les consultations informelles sur ce point ont été coanimées par Ole-Kenneth Nielsen (Danemark) et Sandra Motshwanedi (Afrique du Sud) et ont eu lieu, entre autres, le [23 juin](#).

Au cours des discussions, le G-77/CHINE a contesté l'idée que la soumission conjointe des communications nationales

et des Rapports biennaux de transparence (RBT) augmente nécessairement l'efficacité. La délégation a en outre : appelé à consigner les défis persistants dans l'accès aux ressources ; soutenu la recommandation visant à ce que la CdP encourage le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à examiner les enseignements tirés de l'apport d'un soutien aux Parties non visées à l'Annexe I ; et souligné la nécessité de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour.

L'Australie et l'UE ont estimé importantes les références faites au soutien disponible pour faciliter la transition des Rapports biennaux actualisés vers les RBT. Exhortant à prioriser les discussions sur les RBT et le Groupe consultatif d'experts (GCE), l'Australie, appuyée par le Canada, a suggéré d'examiner à nouveau ce point à la SB 69 puis tous les quatre ans par la suite.

Résultat : Le SBI a accepté de poursuivre l'examen de ce point à la SBI 63 en tenant compte de la [note informelle](#) de la SBI 62.

Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés : Le SBI a pris note des rapports de synthèse.

Durée du mandat, composition et cadre de référence du Groupe consultatif d'experts : Le GCE aide les pays en développement à établir leurs rapports. Par sa décision [14/PC.26](#), la CdP 26 priait la SBI 62 d'entamer l'examen de la prolongation du mandat du GCE au-delà de 2026, ainsi que de la composition du GCE et de son mandat. Les consultations informelles sur ce point ont été co-facilitées par Xiang Gao (Chine) et Hans Kolshus (Norvège) et ont eu lieu les [20](#) et [24 juin](#).

Le G-77/CHINE a souligné que l'existence du GCE ne devrait pas être compromise par l'absence d'accord sur une éventuelle révision de son mandat. Le Japon et le Royaume-Uni ont soutenu une prorogation du GCE jusqu'en 2029, tandis que le Groupe Arabe, les LMDC et les PMA ont appelé à prolonger son mandat jusqu'à ce que la CdP en décide autrement, faisant de lui un organe constitué permanent. L'UE a soutenu une prolongation jusqu'en 2032. L'AOSIS, l'UE, l'Australie et le Canada, contrés par le Groupe Arabe et les LMDC, ont appelé à la mise à jour de la composition du GCE. L'UE a souligné l'importance pour les membres du GCE de rester en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Le G-77/CHINE a souligné, entre autres, l'importance d'un soutien continu pour l'élaboration des rapports biennaux actualisés, et du soutien du GCE à l'augmentation du pool d'experts des pays en développement à travers des initiatives ciblées de sensibilisation et de formation.

Concernant le mandat du GCE, les Parties ont débattu de la manière de mettre l'accent sur l'appui à la transition des rapports biennaux actualisés vers les RBT, tout en maintenant au mandat du GCE la mission de soutenir l'établissement de rapports au titre de la Convention. Le Royaume-Uni et l'Australie ont soutenu, avec l'opposition du G-77/CHINE, que le projet de conclusions fasse référence à un examen de la question par la CMA 7 en vue d'adopter une décision. Le Groupe Arabe a noté que le GCE au service de la CMA ne signifie pas qu'il existe un mandat pour une décision de la CMA.

Résultat : Le SBI a entamé l'examen de la prolongation du mandat du GCE après 2026, de sa composition et de son mandat, en tenant compte des besoins des pays en développement en matière de renforcement des capacités pour l'établissement de rapports au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, et est convenu de poursuivre l'examen de ces questions à la SBI 63, en tenant compte du [projet de texte](#) issu de la SBI 62, en vue de recommander un projet de décision pour examen par la CdP 30.

Apport d'un appui financier et technique aux pays en développement pour l'établissement de rapports et le renforcement des capacités dans le cadre de l'Accord de Paris : Les discussions sur ce point avaient pour objet de résoudre

les difficultés rencontrées par les pays en développement dans la mise en œuvre du CTR. Des consultations informelles coanimées par Sandra Motshwanedi (Afrique du Sud) et Ole-Kenneth Nielsen (Danemark) ont eu lieu les [19](#) et [23 juin](#).

Les Parties ont salué le travail du Secrétariat sur cette question. Le G-77/CHINE a souligné l'importance de résoudre les problèmes avec le FEM et ses agences de mise en œuvre. Parmi les éléments textuels pour une décision de la CMA, le Groupe Africain a proposé d'appeler les Parties à soumettre leurs réflexions après la deuxième ronde de RBT et de prévoir un atelier d'échange d'expériences. La délégation a suggéré de clarifier, dans le cadre de ce point, les lacunes du soutien du FEM et d'impliquer les négociateurs chargés du financement pour réfléchir au type d'orientation à donner au FEM pour contribuer à les combler. Les LMDC ont suggéré de simplifier les processus d'approbation pour l'accès aux aides à l'établissement de rapports, et l'AILAC a suggéré une normalisation et une meilleure coordination entre les organismes de mise en œuvre du FEM qui fournissent des aides en matière de transparence.

Résultat : Dans ses conclusions ([FCCC/SBI/2025/L.6](#)), le SBI :

- invite les Parties à soumettre, avant la CMA 7, des réflexions sur certaines activités obligatoires telles que la Plateforme pour la transparence climatique, les ateliers régionaux, les dialogues de facilitation, les rapports exhaustifs, les soumissions et les rapports de synthèse ;
- demande au Secrétariat d'organiser un atelier à la SBI 63 pour permettre aux Parties de réfléchir sur les activités obligatoires ci-dessus, en vue d'examiner les activités futures au titre de ce point de l'ordre du jour, y compris un dialogue avec le FEM et ses organismes de mise en œuvre ; et
- convient de poursuivre l'examen de cette question à la SBI 63, en tenant compte de la liste préliminaire d'activités figurant dans la note informelle de la SBI 62, en vue de recommander un projet de décision pour examen et adoption par la CMA 7.

Technologie et renforcement des capacités

Alignement des processus relatifs à l'examen du Centre-Réseau des technologies climatiques et à l'évaluation périodique du Mécanisme technologique : Le SBI a reporté l'examen de cette question à la SBI 64.

Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques : Le Centre des technologies climatiques (CTC) a été créé en 2010 en tant qu'organe de mise en œuvre du Mécanisme technologique (MT). Il est opérationnel depuis 2013. Hébergé par le Programme des Nations unies pour l'environnement, il fournit des solutions technologiques, du renforcement des capacités et du conseil sur les cadres politiques, juridiques et réglementaires adaptés aux besoins des différents pays. La CdP 29 a décidé de procéder à un examen des fonctions du CTC et de statuer sur un éventuel prolongement de son mandat, et la CMA 6 a décidé de participer à la réalisation de l'examen ainsi qu'à la décision relative au prolongement du mandat. La CdP 29 et la CMA 6 ont demandé à la SBI 62 de lancer l'examen, en vue de l'adoption de décisions par la CdP 30 et la CMA 7.

Des consultations informelles sur ce point ont été organisées, entre autres, les [19](#) et [25 juin](#), co-facilitées par Pemy Gasela (Afrique du Sud) et Stig Svenningsen (Norvège). Les Parties ont débattu de la définition des critères de sélection de l'hôte et de la pertinence d'amender les fonctions du CTC.

Résultat : Le SBI convient de poursuivre l'examen de ce point à la SBI 63 sur la base du [projet de texte](#) issu de la SBI 62, en vue de recommander un projet de décision pour examen par la CdP 30 et la CMA 7. Le SBI convient également d'examiner à la SBI 63 les critères relatifs au choix de l'hôte pour héberger le CTC,

en vue de recommander un projet de décision pour examen et adoption par la CdP 30 et la CMA 7.

Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier :

Ce point examine les possibilités de mise en relation, de collaboration et de coopération entre le Mécanisme technologique (MT) et le Mécanisme financier (MF). Les consultations informelles des [21](#) et [25 juin](#), entre autres, ont été coanimées par Peter Govindasamy (Singapour) et Céline Phillips (France). Les Parties ont discuté de la manière et de l'opportunité de fournir des orientations au FEM et au FVC, de la nécessité de disposer de données consolidées et d'un rapport technique sur les liens entre le MT et le MF, et de la date à laquelle il convient de poursuivre l'examen sur ce point.

Résultat : Le SBI est convenu de poursuivre l'examen de cette question à la SBI 63 sur la base d'un [projet de texte](#), en vue de recommander un projet de décision pour examen à la CdP 30.

Programme de mise en œuvre des technologies (TIP) : Ce nouveau programme a été établi par la décision relative au BM ([1/CMA.5](#)) avec pour objectif de renforcer le soutien à la mise en œuvre des priorités technologiques définies par les pays en développement et de relever les défis identifiés dans la première évaluation périodique du MT.

Des consultations informelles coanimées par Elfriede More (Autriche) et Omar Alcock (Jamaïque) ont eu lieu les [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [23](#) et [25 juin](#). Les discussions se sont déroulées sur la base du projet de texte issu de la CMA 6. Un désaccord s'est fait jour au sujet du champ d'application et du mandat du TIP. La NORVÈGE, l'UE, le CANADA, le ROYAUME-UNI et le JAPON ont estimé que le TIP devrait répondre aux résultats du BM, et plusieurs de ces pays ont mis l'accent sur les appels relatifs à l'énergie. La CHINE et le GROUPE ARABE s'y sont opposés. Le CHILI a mis en garde contre la répétition des expériences passées dans le cadre du PTA et s'est opposé à la mise en exergue de paragraphes spécifiques de la décision sur le BM. Plusieurs Parties ont exhorté à mettre l'accent sur les technologies nouvelles et émergentes telles que : l'intelligence artificielle ; les systèmes d'alerte précoce ; l'hydrogène ; et le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. Le BRÉSIL et l'UE ont préféré que le TIP soit « technologiquement agnostique ». La CHINE a proposé de fixer des objectifs « stratégiques et quantifiables » pour le TIP, ce à quoi l'UE, le ROYAUME-UNI et le CANADA se sont opposés.

Les pays en développement ont finalement rejeté le texte préparé par les co-facilitateurs, estimant qu'il ne reflétait pas correctement les points de vue exprimés dans la salle.

Au cours de la plénière de clôture, s'exprimant au sujet de tous les points relatifs à la technologie, le CHILI a appelé à ce que le développement et le transfert de technologies soient placés au premier plan de l'action climatique. L'UE a exprimé sa déception quant au fait que les progrès réalisés sur le TIP n'aient pas pu être saisis textuellement.

Résultat : À la plénière de clôture, la Présidente du SBI Gardiner a indiqué que les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord. Conformément aux règles 10(c) et 16 du projet de règlement intérieur, ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la SB 63.

Questions relatives au renforcement des capacités : La [9^e réunion](#) du Comité de Paris sur le renforcement des capacités s'est tenue du 23 au 25 juin. Lors de consultations informelles co-facilitées par Cristina Carreiras (Portugal) et Binyam Yacob Gebreyes (Éthiopie), les Parties ont abordé : le lancement du cinquième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre de renforcement des capacités établi en vertu de la Convention, sur la base du mandat élaboré à la CdP 29 ; et l'élaboration du mandat pour le cinquième examen approfondi en vertu du Protocole de Kyoto.

Résultats : Dans ses conclusions ([FCCC/SBI/2025/L.2](#)), le SBI :

- réaffirme les lacunes et besoins insatisfaits en matière de renforcement des capacités dans les pays en développement ;
- note que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour combler les lacunes et les besoins actuels et émergents en matière de renforcement des capacités liés à la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays en développement, et que les Parties signalent fréquemment des lacunes et des besoins dans des domaines qui sont en dehors du champ d'application actuel du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement en ce qui relève de la Convention ; et
- convient de poursuivre à la SBI 63 l'analyse des examens relatifs à la Convention et au Protocole de Kyoto en tenant compte du [projet de texte](#) élaboré par les co-facilitateurs, en vue de recommander un projet de décision pour examen et adoption par la CdP 30 et la CMP 20.

Autres questions

Programme de travail sur la transition juste : La CMA 4 a établi le Programme de travail sur la transition juste en reconnaissant que des solutions durables et justes à la crise climatique doivent être fondées sur un dialogue social significatif et efficace et sur la participation de toutes les parties prenantes, et que la transition mondiale vers des émissions faibles offre des opportunités et des défis pour le développement économique durable et l'éradication de la pauvreté. Le Programme de travail organise des dialogues ainsi qu'un événement ministériel annuel de haut niveau afin de discuter de voies de transition justes et équitables intégrant les dimensions énergétiques, socio-économiques, de ressources humaines et autres.

Dans le cadre du compromis atteint pour l'adoption des ordres du jour, les Parties sont convenues que les questions liées aux mesures unilatérales de restriction commerciale seraient discutées dans les points pertinents de l'ordre du jour, y compris le PTTJ. Des discussions ont été menées au sein d'un groupe de contact coprésidé par Federica Fricano (Italie) et Joseph Teo (Singapour) les [18](#), [19](#), [20](#), [24](#) et [25 juin](#).

Le GROUPE ARABE a souligné que les activités ayant pour objet de faire face et d'atténuer l'impact des mesures unilatérales constituent une question transversale clé, et a déclaré que le traitement des mesures unilatérales ne compromet pas les progrès réalisés dans le cadre d'autres éléments. Le GROUPE AFRICAÏN a martelé la nécessité de refléter la diversité des priorités nationales et des modes de développement, et a souligné le besoin de coopération internationale, de transfert de technologies et de financement. L'UE a appuyé un libellé encourageant les Parties à inclure des voies de transition justes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs CDN et PNA.

Parmi les éléments censés contextualiser le PTTJ, les Parties ont suggéré des libellés relatifs, entre autres : à la nature facilitatrice du PTTJ ; à la coopération internationale et l'importance du MMO ; aux mesures unilatérales de restriction commerciale ; aux cheminements alignés sur l'objectif de 1,5°C ; et aux droits humains, dont ceux des peuples autochtones en tant que détenteurs de droits.

Concernant les messages clés issus des dialogues organisés dans le cadre du PTTJ, les Parties ont notamment souligné :

- l'importance de faciliter l'accès à l'énergie et à des dispositifs de cuisson propres ;
- les difficultés que pose l'accès limité à la technologie et au financement ;
- l'importance du dialogue social, de l'engagement des parties prenantes et des droits des travailleurs ;

- les défis liés à la transition vers un abandon des combustibles fossiles et la nécessité de se concentrer sur un développement à faible émission de carbone ;
- le rôle des minéraux essentiels ;
- la prise en compte des personnes déplacées internes et des plus vulnérables ; et
- les droits des peuples autochtones, y compris ceux qui sont volontairement isolés et sans contact.

Concernant les synergies au sein de la CCNUCC, les Parties ont identifié des liens avec les discussions sur l'adaptation, ainsi que le PTA et le dialogue sur la mise en œuvre des résultats du BM, et ont souligné le besoin de cohérence et de coopération internationale. Le JAPON a proposé d'inviter le Comité d'experts de Katowice sur les impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte (CKI) à intégrer des éléments du PTTJ dans ses travaux. En ce qui concerne les synergies au sein du système des Nations Unies et au-delà, la CHINE a suggéré un événement conjoint avec l'Organisation mondiale du commerce sur l'impact des mesures transfrontalières unilatérales. Le JAPON a suggéré des travaux sur la mise en œuvre de voies de transition équitables en collaboration avec l'Organisation internationale du travail.

Les Parties ont débattu de la pertinence de mettre en exergue les opportunités socio-économiques associées à la transition vers l'abandon des combustibles fossiles dans le contexte de la facilitation de l'accès universel à une énergie propre, fiable, abordable et durable pour tous, ce à quoi les LMDC se sont opposés, préférant signaler « l'utilisation des combustibles fossiles ».

Les organisations observatrices ont également apporté leur contribution aux discussions, en plaidant pour :

- une référence au besoin d'établir une feuille de route claire avec un calendrier défini pour l'abandon des combustibles fossiles ;
- la mise en place d'un mécanisme d'action pour la transition juste, qui puisse accélérer, consolider et accomplir une transition juste holistique au niveau de l'économie dans son ensemble ;
- des dispositifs institutionnels : qui donnent priorité à la responsabilité ainsi qu'à une participation inclusive des jeunes et des autres parties prenantes ; qui facilitent l'action sur le terrain ; et qui garantissent aux peuples autochtones un accès direct au financement climatique ; et
- des mesures de politique climatique qui favorisent une concurrence loyale et débloquent des opportunités pour tous.

Les ONG SYNDICALES ont émis des doutes quant à la référence dans le texte aux « travailleurs affectés par les transitions justes », en estimant que la transition juste est la solution et non le problème, et que s'il ressort que des travailleurs en sont affectés, alors il ne s'agit pas d'une transition juste.

Résultat : Les SB ont accueilli favorablement le troisième dialogue au format hybride dans le cadre du Programme de travail, et sont convenus de poursuivre l'examen de la mise en œuvre du PTTJ à la SB 63, en prenant note de la [note informelle](#) préparée lors de la SB 62 en vue de recommander un projet de décision pour examen par la CMA 7.

Questions relatives au Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris : Les discussions sur les « mesures de riposte » portent sur les effets secondaires de l'action climatique, en particulier en ce qui concerne les conséquences socio-économiques des mesures d'atténuation. Le Forum, créé par la CdP 16, sert de plateforme pour partager des informations, des expériences et des bonnes pratiques sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte, en vue de recommander des actions spécifiques. Le Forum et son CKI, qui a été créé en 2018, mettent

actuellement en œuvre un plan de travail sexennal pour 2026-2030, adopté lors de la CdP 29, parallèlement au plan de travail annuel du Forum.

Un [événement obligatoire](#) a eu lieu le 16 juin, mettant en lumière des expériences en matière de diversification économique, de transition des ressources humaines et d'évaluation de l'impact des mesures de riposte.

Des discussions ont également eu lieu au sein d'un groupe de contact coprésidé par Xolisa Ngwadla (Botswana) et Annela Anger-Kraavi (Estonie) les [19](#), [20](#) et 26 juin. Les Parties ont exprimé des points de vue divergents sur le mandat du Forum, notamment sur l'examen des questions relatives au CKI. D'autres points de discordance importants concernaient l'examen des mesures commerciales unilatérales et un dialogue mondial sur les mesures de riposte.

Le G-77/CHINE, contré par l'AUSTRALIE, le CANADA et le ROYAUME-UNI, a proposé d'inclure les mesures commerciales unilatérales en tant que cinquième domaine prioritaire pour le Forum et la CKI. Le GROUPE AFRICAIN a proposé d'inclure les mesures commerciales unilatérales dans le programme du Forum. L'UE s'y est opposée, indiquant qu'elle n'est pas disposée à aller au-delà du libellé convenu dans la [décision 16/PC.29](#) concernant les impacts transfrontaliers des mesures prises pour lutter contre les changements climatiques. Le JAPON a identifié l'Organisation mondiale du commerce comme étant le forum approprié pour discuter des mesures commerciales unilatérales. Le CANADA et le ROYAUME-UNI ont souhaité attendre le rapport annuel du CKI avant d'examiner d'autres questions à intégrer au plan de travail.

En ce qui concerne la proposition du G-77/CHINE de commencer à travailler sur un projet de texte de décision concernant le dialogue mondial, le ROYAUME-UNI s'y est opposé, notant qu'il n'y avait aucun mandat permettant de commencer à rédiger un texte de décision à la SB 62.

Résultat : Dans leurs conclusions ([FCCC/SB/2025/L.3](#)), les SB :

- demandent au CKI de donner la priorité à la mise en œuvre des activités 2, 5-13 et 16-17 du plan de travail du Forum et du CKI pour 2026-2030 ;
- prennent note du [DS](#) de la SB 62 et invitent les Parties à soumettre leurs propositions au plus tard le 30 septembre 2025 pour examen à la SB 63 ; et
- conviennent de poursuivre leurs travaux à la SB 63 sur la base du DS, en tenant compte des observations soumises par les Parties, en vue de recommander un projet de décision pour examen par la CdP 30, la CMP 20 et la CMA 7.

Genre : En 2014, la CdP 20 a établi le Programme de travail de Lima sur les questions de genre (PTLG) pour faire progresser l'équilibre de genre et intégrer des considérations relatives au genre dans le cadre de la CCNUCC pour établir des politiques et actions climatiques tenant compte des spécificités liées aux genres. Les Parties ont établi un premier Plan d'action sur le genre (PAG) en 2017 et, à la suite d'un examen en 2019, sont convenues d'un PTLG renforcé sur cinq ans accompagné de son PAG correspondant, ultérieurement modifié en 2022. Après un nouvel examen, la CdP 29 a décidé de prolonger le PTLG renforcé pour 10 ans et de lancer l'élaboration d'un nouveau PAG.

Un [atelier technique](#) de trois jours s'est tenu durant la session du 16 au 19 juin avec pour objectif de faciliter la conception des activités du PAG. Cet atelier comprenait des présentations de contextualisation, suivies de discussions interactives pour réfléchir aux activités du plan d'action existant. Les négociations dans le cadre de ce point de l'ordre du jour du SBI visaient à développer des éléments et des activités clés pour le nouveau PAG à transmettre pour examen et adoption à Belém. Cette question a été

abordée lors de consultations informelles co-facilitées par Carol Franco (République dominicaine) et Jared Huntley (Australie), qui se sont tenues les [20](#), [21](#), [23](#), [24](#) et [25 juin](#).

De nombreuses Parties se sont félicitées de cet atelier technique et ont souligné, entre autres, que le nouveau PAG devrait être : pragmatique et réalisable ; ambitieux et orienté vers l'action ; doté de ressources suffisantes ; intersectionnel ; respectueux des valeurs culturelles et des circonstances et priorités nationales ; et aligné sur les étapes clés du processus de la CCNUCC.

Entre autres, les Parties ont avancé les éléments suivants pour le PAG : les MMO ; la reconnaissance des femmes et des filles d'ascendance africaine ; le rôle des hommes et des garçons dans le cadre d'une action climatique réactive en termes de genre ; la création de données ventilées par genre, par sexe et par tranche d'âge ; la santé et les droits sexuels et reproductifs ; la violence fondée sur le genre ; le travail de soin non rémunéré et sous-payé ; et le travail décent pour les femmes dans le cadre des économies verte et bleue.

Le G-77/CHINE a proposé un domaine prioritaire autonome sur les MMO, distinct de la mise en œuvre. L'AOSIS, soutenue par le CANADA, la NOUVELLE ZÉLANDE, l'AUSTRALIE et le MEXIQUE, a suggéré de mettre en exergue les femmes autochtones en tant qu'agentes de changement et, avec le CANADA, le MEXIQUE et l'AUSTRALIE, a cherché à faire la distinction entre femmes autochtones et femmes membres des communautés locales dans l'ensemble du texte.

Les divergences sur la terminologie du genre ont persisté tout au long des discussions. Le PARAGUAY et l'ARGENTINE, contrés par le CANADA, l'ISLANDE et l'AILAC, ont cherché à définir le genre « comme les sexes féminin et masculin ». L'ARABIE SAOUDITE, opposée par l'UE, l'AILAC, le CANADA, le ROYAUME-UNI et le BRÉSIL, et soutenue par la CHINE, a demandé la suppression des références aux personnes « de genre divers ». Le SAINT-SIÈGE a plaidé pour un langage « reflétant les différents points de vue sur le genre ».

De nombreuses Parties ont souhaité des travaux intersessions, l'AILAC et le GROUPE AFRICAÏN mettant l'accent sur le soutien à la participation des groupes régionaux.

Résultat : Dans ses conclusions ([FCCC/SBI/2025/L.3](#)), le SBI convient de poursuivre les discussions à la SB 63 sur la base de la [note informelle](#) de la SB 62, en vue de recommander un projet de décision sur le nouveau PAG pour adoption par la CdP 30, en signalant que des ateliers techniques présentiels ou hybrides ayant pour objet de faciliter la conception des activités du PAG peuvent être organisés au cours de l'année 2025 en conjonction avec d'autres événements.

Initiative commune pour l'agriculture et la sécurité alimentaire : Pour reconnaître le rôle de l'agriculture dans la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ces derniers, cette initiative conjointe a été établie pour la première fois en 2017. L'actuelle Initiative quadriennale commune sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire a débuté en 2022. Elle est focalisée sur : la préparation d'un rapport de synthèse annuel sur les travaux relatifs à l'agriculture entrepris par les organes constitués ; l'organisation d'ateliers ; et le développement d'un portail en ligne permettant aux Parties de partager des informations sur les projets et initiatives pertinents. Les consultations informelles sur ce point ont été coanimées par Tekini Nakidakida (Fidji) et Claudia Heidecke (Allemagne).

Résultat : Dans leurs conclusions ([FCCC/SB/2025/L.2](#)), les SB, notamment :

- accueillent favorablement les rapports et les ateliers pertinents ;
- demandent au Secrétariat de présenter, dans le deuxième rapport de synthèse annuel qui sera examiné à la SB 64

(juin 2026), des informations claires et spécifiques sur la manière dont les organes constitués et les entités financières et autres au titre de la Convention, ainsi que les organisations internationales compétentes, ont pris en compte la décision 3/PC.27 dans leurs travaux ;

- demandent au Secrétariat de synthétiser, dans le rapport de synthèse annuel, des informations relatives notamment aux allocations financières et aux besoins, aux difficultés et obstacles dans l'accès au soutien pour le financement, à la mise au point et transfert de technologies, et au renforcement des capacités concernant l'action climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, en tenant compte de la vulnérabilité des agriculteurs et d'autres groupes vulnérables aux impacts du dérèglement climatique, en particulier les petits agriculteurs, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes, les jeunes et les enfants, ainsi qu'aux mesures prises pour surmonter ces obstacles ;
- accueillent favorablement le modèle mis au point par le Secrétariat pour les soumissions au portail en ligne et son développement ultérieur pour permettre aux soumissions d'être classées par projet ; et
- invitent les parties prenantes à soumettre des informations sur leurs activités en rapport avec le travail conjoint.

Recherche et observation systématique : Le dialogue annuel sur la recherche qui se tient lors des sessions du SBSTA chaque année en juin offre un espace pour transmettre les résultats de la recherche et les enseignements tirés des activités entreprises par les programmes et organisations de recherche régionaux et internationaux. Il permet également de discuter des besoins en matière de recherche sur les changements climatiques et de renforcement des capacités liées à la recherche, en particulier dans les pays en développement.

À la 17^e [réunion](#) du dialogue sur la recherche, qui s'est tenue le 17 juin, les délégués ont entendu un rapport d'avancement du Président du GIEC, Jim Skea, sur le RE7, et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a exposé les principales conclusions de son rapport sur l'*État du climat mondial 2024*, en soulignant que 2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée.

Lors de consultations informelles co-facilitées par Patricia Nying'uro (Kenya) et Frank McGovern (Irlande) convoquées, entre autres, les [18](#), [19](#), [20](#), [21](#) et [23 juin](#), les Parties ont réfléchi aux éléments à inclure dans le projet de conclusions. Les Parties ont mis en avant, entre autres : la nécessité de renforcer les capacités de recherche et de répondre aux besoins de recherche des pays en développement ; une plus grande prise en compte des connaissances autochtones, l'AUSTRALIE soulignant la nécessité de faire la distinction entre savoirs autochtones et connaissances locales ; les avancées de la science de l'attribution ; les cadres de comptabilisation du carbone ; et le besoin d'examiner la façon dont les lacunes en matière de recherche identifiées par le SBSTA ont été traitées.

Des divergences de points de vue ont été exprimées sur les libellés du projet de décision concernant : le GIEC et le RE7 ; le rapport de l'OMM ; les références à l'objectif de 1,5°C et au réchauffement supplémentaire ; et l'élimination du dioxyde de carbone (CDR) et les technologies de réduction.

L'UE a suggéré que le SBSTA devrait accueillir avec satisfaction, non pas seulement le rapport d'avancement des travaux en cours par le GIEC, mais également les travaux eux-mêmes. Le KOWEÏT a appelé à supprimer le libellé encourageant le GIEC à « continuer de fournir des informations scientifiques politiquement pertinentes et opportunes pour les travaux de la Convention et de l'Accord de Paris dans ce domaine », et le KENYA, l'ARABIE SAOUDITE et le BOTSWANA ont préféré

ne pas reformuler le mandat du GIEC. L'INDE a suggéré de supprimer seulement l'expression « politiquement pertinentes et opportunes ». Les PMA, l'AOSIS, le ROYAUME-UNI, la NORVÈGE, le JAPON et l'ISLANDE ont cherché à conserver le libellé.

En ce qui concerne le renforcement des capacités de recherche, la CHINE et le KOWEÏT ont plaidé pour une référence plus large aux pays en développement, mais les PMA et l'AOSIS ont préféré conserver un libellé spécifique aux PMA et PEID. L'UE, soutenue par l'OMS, a proposé de mettre l'accent sur « les limites et les risques » des technologies de réduction des émissions de carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce à quoi s'est opposé le GROUPE ARABE qui a mis l'accent sur un « besoin urgent de maximiser leur potentiel ».

Concernant le rapport sur l'*État du climat mondial 2024*, divers pays ont suggéré que le SBSTA prenne note du rapport de l'OMS « avec une grande inquiétude », ce qui a suscité l'opposition du GROUPE ARABE qui a mis en garde contre une « formulation alarmiste ». L'UE, soutenue par les PMA, le ROYAUME-UNI et l'Australie, a cherché à conserver la formule du GIEC sur « chaque incrément de réchauffement », tandis que l'INDE a évoqué un manque de preuves concernant le fait que chaque incrément de réchauffement ait des effets aggravants.

Au jour de la clôture, aucun accord n'avait été trouvé. Malgré de longues discussions en consultations informelles et en informelles informelles, il a fallu attendre le milieu de l'après-midi pour que les Parties trouvent une solution. En plénière de clôture, le CHILI s'est dit profondément préoccupé par les dernières conclusions scientifiques sur l'état du climat, en particulier les incidences alarmantes sur la cryosphère. La délégation chilienne a souligné qu'il était fondamental de faire avancer la recherche scientifique politiquement pertinente et a insisté sur le fait que la science doit éclairer de façon effective une action climatique ambitieuse, pertinente et réalisable pour les circonstances uniques de chaque nation.

Résultat : Dans ses conclusions ([FCCC/SBSTA/2025/L.5](#)), le SBSTA, entre autres :

- accueille favorablement le rapport d'avancement du GIEC sur ces travaux en cours, y compris le lancement des travaux sur le RE7 ;
- encourage le GIEC à continuer de fournir aux Parties des informations pertinentes et à renforcer l'inclusivité et la représentation régionale dans son septième cycle d'évaluation ;
- prend note des rapports de l'OMM intitulés « *État du climat mondial 2024* » et « *Dernier bulletin sur les prévisions annuelles à décennales du climat à l'échelle mondiale* », en notant les informations fournies sur les changements climatiques à l'échelle mondiale et en gardant comme référence les estimations de réchauffement situées entre 1,34 et 1,41°C ;
- note les besoins et les lacunes, notamment en matière de recherche, et l'importance d'aligner d'urgence les mesures d'adaptation et d'atténuation sur le développement durable, avec la dimension d'éradication de la pauvreté, en cherchant des synergies et des compromis adaptés aux contextes et à l'échelle de mise en œuvre ;
- note le besoin de renforcer les capacités de recherche dans les pays en développement, en particulier dans les PMA et les PEID ;
- demande à la présidence du SBSTA d'établir un compte-rendu informel du 17^e dialogue sur la recherche, ainsi qu'une note d'information indiquant les façons dont les lacunes en matière de recherche identifiées depuis la SBSTA 22 sur ce point ont été comblées par la communauté scientifique, et de présenter cette note lors du prochain dialogue ; et

- invite les Parties et les organisations concernées à faire part de leurs idées concernant des thèmes possibles pour le dialogue.

Dialogue annuel sur les océans et les changements

climatiques : Au cours de cet [événement](#) de deux jours qui s'est déroulé les 17 et 18 juin, les participants ont reçu les messages clés issus de la troisième [Conférence des Nations unies sur les océans](#), et notamment le « Défi CDN Bleues » (Blue NDC Challenge), qui appelle tous les pays à placer l'océan au cœur de leurs CDN. Les experts ont identifié des pistes pour intégrer l'action sur les océans dans les CDN, notamment en préservant les écosystèmes à carbone bleu tels que les mangroves et les herbiers marins, et en développant les énergies marines renouvelables. Ils ont souligné l'importance cruciale de la planification durable des océans, du transfert de technologies et de l'accès aux données.

Coopération avec d'autres organisations internationales :

Le Président du SBSTA Ayebare a tenu des consultations sur ce point le [25 juin](#), en rappelant que les Parties ont par le passé souligné le besoin de renforcer les synergies et la coopération entre les trois Conventions de Rio (changements climatiques, biodiversité et désertification). Il a proposé, et de nombreuses Parties l'ont soutenu, de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à la SBSTA 63. Plusieurs Parties ont également suggéré un appel à soumissions pour informer les discussions et ont noté que la coopération devrait être encouragée au-delà des Conventions de Rio.

Résultat : Dans ses conclusions, le SBSTA :

- prend note des informations contenues dans le document [SBSTA/2025/INF.1](#), en notant que les collaborations devraient être étendues au-delà de celles existantes pour plus d'inclusivité ;
- convient de poursuivre l'examen de cette question à la SBSTA 63 ; et
- invite à présenter des observations avant le 30 septembre 2025.

Dispositions relatives aux réunions intergouvernementales :

Ce point de l'ordre du jour examine l'organisation de la CdP 30 ; les hôtes potentiels pour la CdP 31, la CdP 32 et la CdP 33 ; et l'augmentation de l'efficacité dans le processus de la CCNUCC, point pour lequel le Secrétariat avait préparé un [document](#) d'information. Un groupe de contact co-présidé par Laurence Ahoussou (Canada) et Kristina Stege (Îles Marshall) s'est réuni les [19](#), [20](#), [21](#), [23](#), [24](#) et [26](#) juin, entre autres.

Concernant les hôtes potentiels des futures réunions, l'Australie et la Turquie ont réitéré leurs offres d'accueillir la CdP 31 et la région africaine a indiqué que le Nigeria s'est déclaré comme hôte possible pour la CdP 32, mais que les consultations sont toujours en cours. En ce qui concerne les accords de pays hôte, les Parties ont discuté, entre autres, au sujet : de dispositions garantissant les droits humains de tous les participants, y compris leur liberté d'expression et de réunion ; de garanties concernant la disponibilité et le caractère abordable de l'hébergement et des espaces logistiques pour tous les participants ; et de la nécessité de rendre les accords accessibles au public.

Concernant les éléments des ordres du jour provisoires de la CdP 30, de la CMP 20 et de la CMA 7, les LMDC, soutenus par le GROUPE ARABE, ont rappelé qu'ils ont proposé deux points pour les ordres du jour et ont demandé au Secrétariat d'inclure leurs propositions conformément au règlement intérieur. La CHINE a précisé que sa concession à la SB 62 ne s'étend pas aux ordres du jour provisoires de Belém. La NOUVELLE ZÉLANDE, le JAPON et d'autres ont exprimé leur préoccupation concernant les ajouts proposés à l'ordre du jour qui pourraient retarder le travail des Parties à Belém. Le GROUPE AFRICAÏN a fait part de son intention de proposer un point à l'ordre du jour relatif aux circonstances et besoins particuliers de l'Afrique. L'UE, soutenue

par la NOUVELLE ZÉLANDE et le JAPON, mais contrée par les LMDC, a plaidé pour un espace dans l'ordre du jour de la CMA consacré à l'examen du rapport de synthèse sur les CDN et les RBT. L'UE, soutenue par le ROYAUME-UNI, l'Australie, le Canada et le Japon, mais contrée par le GROUPE ARABE et les LMDC, a demandé que le dialogue sur la mise en œuvre du BM soit placé sous les questions relatives au BM dans l'ordre du jour de la CMA.

Au sujet de l'amélioration de l'efficacité du processus de la CCNUCC, le GIE a suggéré de plafonner les délégations des Parties à 200 représentants ; et d'exiger que les points proposés pour inclusion à l'ordre du jour des négociations soient soumis par au moins 30 Parties de deux groupes régionaux. L'INDE a défendu la prérogative des Parties de proposer des points à l'ordre du jour. Le GROUPE ARABE s'est opposé à l'idée d'inviter les Parties à envisager de limiter la taille de leurs délégations, notant que cela avantagerait certaines Parties par rapport à d'autres. Le GIE et l'Australie sont convenus qu'il s'agirait de viser les délégations les plus importantes, en signalant toutefois que celles-ci ne sont pas nécessairement celles de pays développés. L'ISLANDE, soutenue par l'AFRIQUE DU SUD, a proposé d'établir, dans la rationalisation de la taille des délégations, une distinction entre la délégation titulaire d'une Partie et ses délégués supplémentaires (dits « overflow »). Les Parties ont divergé sur : le regroupement des points de l'ordre du jour ; la programmation pluriannuelle et thématique ; et la possibilité d'une fermeture progressive de l'examen de certaines questions, comme celles liées au Protocole de Kyoto.

Les Parties ont également échangé leurs points de vue sur le renforcement de l'engagement des observateurs. En ce qui concerne la collecte d'informations supplémentaires sur les organisations observatrices, l'Australie a proposé d'élargir le champ d'application aux informations supplémentaires « pertinentes » plutôt que de le limiter aux informations sur la répartition géographique. Le GROUPE ARABE, l'AFRIQUE DU SUD et les PMA s'y sont opposés, notant que l'objectif de cette dernière demande d'information serait d'assurer l'équilibre géographique et la représentation régionale, et ont douté de la justification d'un mandat ouvert pour la collecte d'informations. Le ROYAUME-UNI a suggéré de faire référence à des « informations géographiques et autres », qui pourraient inclure l'âge. La CHINE, soutenue par le GROUPE ARABE, s'est opposée au libellé qui propose d'examiner la possibilité d'autoriser les observateurs à s'exprimer après les groupes de Parties et avant les Parties individuelles.

Le ROYAUME-UNI a souligné que le Secrétariat de la CCNUCC doit respecter la liberté de réunion dans la zone bleue. Les ONG environnementales (ONGE) et les ONG de la Jeunesse (YOUNGO) ont exhorté les Parties à exiger du Secrétariat qu'il ne restreigne pas indûment l'expression de la société civile. Le groupe FEMME ET GENRE et les YOUNGO ont demandé que la procédure de traitement des réclamations soit clarifiée et, avec les ONGE, ont insisté sur la reconnaissance d'un groupe d'intérêt pour les personnes en situation de handicap. L'organisation CLIMATE ACTION NETWORK (CAN) et les YOUNGO ont demandé des mesures pour prévenir l'« accaparement corporatif » en exigeant la divulgation des conflits d'intérêts, les YOUNGO rappelant les [mesures](#) adoptées dans le cadre du Protocole pour l'élimination du commerce illicite des produits du tabac.

Les négociations étaient toujours en cours au dernier jour des SB. Les Parties ont débattu, entre autres, d'une demande de la CHINE visant à souligner que les participants aux réunions doivent respecter les lois nationales du pays hôte, non seulement à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur des lieux de réunion. Le Secrétariat a précisé que les lieux de réunion relèvent de la

juridiction et de la responsabilité de l'ONU et que le Secrétariat conclut des accords avec les pays hôtes pour préciser les privilèges et immunités qui s'appliquent dans ces lieux. La NORVÈGE, les PMA et de nombreux autres pays se sont opposés à l'ajout proposé par la Chine, en soulignant que les privilèges et immunités sont essentiels pour assurer la sécurité de tous les participants et qu'un tel changement pourrait avoir des implications importantes, y compris au-delà du processus de la CCNUCC, en créant éventuellement un précédent qui affecterait les sièges de l'ONU dans le monde entier.

Résultat : Notant qu'il est entendu que le paragraphe 23 (sur le respect des lois nationales du pays hôte en dehors des lieux de réunion de la CCNUCC) sera repris à la SBI 63, le SBI a adopté des conclusions ([FCCC/SBI/2025/L.7](#)). Dans ses conclusions, le SBI recommande que le Secrétariat et les hôtes des futures conférences et événements obligatoires travaillent ensemble pour :

- prendre des dispositions logistiques pour faciliter la participation inclusive et efficace des Parties et des organisations observatrices, y compris du point de vue de la délivrance opportune des visas requis ; du caractère protégé et sécurisé du lieu pour tous et toutes ; et de la facilité d'accès au lieu ;
- s'assurer qu'un nombre suffisant d'hébergements est disponible à une distance raisonnable du lieu de réunion et que la sécurité des participants dans ces logements peut être garantie ;
- d'envisager des mesures d'accessibilité financière, y compris des modalités de paiement souples, relativement au prix de l'hébergement ; et
- d'envisager des mesures d'accessibilité financière concernant les bureaux des délégations, le prix des espaces dans les pavillons et les services sur le lieu de réunion.

En outre, le SBI :

- note les points de vue des Parties et des organisations observatrices concernant les accords de pays hôte et demande que ces accords contiennent des garanties relatives à la disponibilité et au caractère abordable de l'hébergement et de l'espace logistique pour les délégations ; et
- demande au Secrétariat, en consultation avec les gouvernements hôtes des conférences, de publier le texte juridique des accords de pays hôte sur le site internet de la CCNUCC dès que possible après leur entrée en vigueur, et encourage les gouvernements hôtes à veiller à ce que les accords de pays hôte entrent en vigueur aussi rapidement que possible.

Le SBI demande en outre au Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, de :

- poursuivre la mise en œuvre de mesures administratives visant à améliorer davantage la participation diversifiée et équilibrée des organisations observatrices dans l'ensemble des régions et des groupes d'intérêt présents au processus de la CCNUCC ;
- de recueillir des informations supplémentaires sur la portée géographique des organisations d'observateurs afin de continuer à soutenir des approches plus équilibrées, équitables et transparentes pour améliorer leur participation aux sessions de la CCNUCC ; et
- de continuer à soutenir la liberté d'expression et la capacité des organisations observatrices à sensibiliser au processus de la CCNUCC et à y contribuer de manière significative, conformément aux objectifs et aux principes de la charte des Nations Unies et au code de conduite pour les événements organisés dans le cadre de la CCNUCC.

Au cours de la plénière de clôture du SBI le 26 juin, l'Australie, soutenue par la NOUVELLE ZÉLANDE, la France, la NORVÈGE et la Suisse, a réitéré sa candidature pour accueillir la CdP 31 en étroite collaboration avec les États insulaires du Pacifique. La TÜRKIYE a réitéré sa candidature pour

accueillir la CdP 31 en tant que pont entre les pays développés et les pays en développement. L'ALLEMAGNE, en tant que présidente du groupe États d'Europe occidentale et autres États, a fait part de l'intention du groupe de désigner un pays candidat dès que possible. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a souligné que toute offre d'accueil devrait être acceptée à l'unanimité.

Questions administratives, financières et institutionnelles :

Ce point de l'ordre du jour a examiné le budget-programme de la CCNUCC pour l'exercice biennal 2026-2027 ([FCCC/SBI/2025/8](#), [Add.1](#) et [Add.2](#)) en vue de la recommandation par le SBI de projets de décisions pour examen et adoption par les organes directeurs à leurs sessions de novembre 2025. Les discussions ont eu lieu au sein d'un groupe de contact coprésidé par Pacifica F. Achieng Ogola (Kenya) et Georg Børsting (Norvège). Au cours de la plénière de clôture, la FÉDÉRATION DE RUSSIE a demandé la publication d'un rapport écrit sur la mise en œuvre de l'accord de siège et son examen en tant que point distinct à l'ordre du jour de la SBI 64.

Résultat : Lors de sa plénière d'ouverture, le SBI a pris note des rapports oraux sur la mise en œuvre de l'accord de siège par le Secrétariat et le gouvernement de l'Allemagne, et a décidé d'examiner à nouveau la question à la SBI 66. Un sous-groupe s'est réuni pour parler du relevé international des transactions, mais n'est pas parvenu à un accord. Conformément à l'Article 10 c) et à l'Article 16 du projet de règlement intérieur, la question a été inscrite à l'ordre du jour de la SBI 63. Dans ses conclusions ([FCCC/SBI/2025/L.8](#)), le SBI :

- recommande que la CdP 30 approuve un budget programmatique de base à hauteur de 81 516 062 euros pour l'exercice biennal 2026-2027 ; et
- recommande un projet de décision pour examen et adoption par la CdP 30 ([Add.1](#)) ainsi qu'un projet de décision pour examen et adoption par la CMP 20 ([Add.2](#)).

Le projet de décision de la CdP, entre autres :

- note l'amélioration de la méthodologie appliquée par le Secrétariat dans l'élaboration du budget-programme pour l'exercice biennal 2026-2027 par rapport aux budgets-programmes précédents, y compris l'engagement précoce avec les Parties et la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU ;
- rappelle sa demande au Secrétariat de préparer, pour l'information des Parties, un document d'information après chaque session de la CdP présentant les activités obligatoires de la session et leurs implications respectives en termes de coûts, et demande au Secrétariat de produire des documents budgétaires qui fournissent plus de clarté et de transparence sur les coûts globaux ainsi que sur les coûts des activités associées aux axes de travail ; et
- note avec satisfaction les efforts du Secrétariat pour mettre en œuvre des mesures d'efficacité et engager les Parties dès le début de l'élaboration du budget-programme pour l'exercice biennal 2026-2027, et demande au Secrétariat d'accroître encore ses efforts pour identifier et mettre en œuvre des gains d'efficacité.

Plénière de clôture

Le jeudi 26 juin 2025, Le Président du SBSTA, M. Ayebare, a ouvert la plénière de clôture.

Le G-77/CHINE s'est dit préoccupé par le défaut d'engagement des pays développés sur plusieurs points de l'ordre du jour, en particulier le TIP et les mesures de riposte. La délégation a plaidé pour des indicateurs de l'OMA qui soient respectueux des contextes nationaux et qui abordent les MMO. Elle a mis l'accent sur les Responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives (RCMD-CR) et a souligné la centralité de

la Convention et la nécessité pour les pays développés de remplir leurs obligations au titre de celle-ci.

L'UE a appelé la future présidence brésilienne à conduire toutes les Parties vers un résultat négocié qui soit le reflet des nouveaux rapports de synthèse sur les CDN et les RBT, qui fasse montre de l'engagement et qui inspire de nouvelles actions. La délégation a indiqué que l'UE soumettra d'ici septembre une CDN fondée sur des données scientifiques et alignée sur le seuil de 1,5°C, qui montrera la façon dont l'UE met en œuvre les résultats du Bilan mondial, et a mis en exergue l'engagement à respecter le NOCQ. Elle a instamment demandé que l'équilibre atteint à Bakou en ce qui concerne les indicateurs de l'OMA soit respecté et a souligné l'importance de l'efficacité du processus de la CCNUCC et la nécessité de discipline budgétaire.

Le GIE a déploré l'opposition à la science observée lors de cette SB 62. Le groupe a demandé instamment des CDN ambitieuses qui soient collectivement suffisantes pour atteindre l'objectif de 1,5°C. Il a en outre : exhorté la prochaine présidence à prendre les devants de toute urgence et à présenter, en réponse aux CDN, un paquet d'action pour le climat conforme à l'objectif de 1,5°C ; souligné l'importance de créer une boîte à outils pour la transition juste qui puisse aider à fonder des CDN alignées sur l'objectif de 1,5°C ; et insisté sur le fait que l'examen du WIM doit renforcer la réponse mondiale aux pertes et préjudices causés par les changements climatiques.

Les LMDC ont déploré la résistance des pays développés : à faire référence aux MMO en ce qui concerne les indicateurs de l'OMA ; à clarifier la manière dont l'Article 9.1 sera mis en œuvre ; et à aborder les facteurs dissuasifs tels que les mesures commerciales unilatérales. Ils ont appelé à insuffler de la bonne foi dans le processus et ont estimé que les efforts des pays développés pour transférer la charge de l'action climatique vers les pays en développement sont inacceptables et contraires à l'éthique.

La BOLIVIE, CUBA et le VENEZUELA, membres de l'ALLIANCE BOLIVARIENNE POUR LES PEUPLES DE NOTRE AMÉRIQUE (ALBA), ont appelé à la volonté politique pour favoriser la réalisation des engagements de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, notamment en fournissant les ressources nécessaires notamment par le biais du transfert de technologies et du renforcement des capacités. Ils ont déploré les conséquences sur leurs pays de l'imposition de mesures coercitives unilatérales, qu'ils considèrent comme « un crime contre l'humanité. »

L'AOSIS a dénoncé les attaques contre la science, notant que certaines Parties semblent considérer la simple mention de l'objectif de 1,5°C comme un signal d'alarme. Elle a souligné qu'il n'y a pas de transition juste sans donner priorité à l'objectif de 1,5°C, à l'élimination progressive des combustibles fossiles et à l'accès aux énergies renouvelables. Elle a plaidé, à l'occasion de la CdP 30, pour un résultat orienté vers l'action sur le WIM et souligné la nécessité d'améliorer la mise en œuvre et le soutien accessible et adéquat pour le PAG.

Les PMA ont déploré que les Parties « s'éloignent » de l'objectif de 1,5°C, en soulignant que la science est sans équivoque. Ils ont appelé la future présidence à « réparer ce qui a été cassé » à Bakou en élaborant une feuille de route axée sur la somme de 1300 milliards de dollars américains (USD), qui prévoit la reddition de comptes, qui place les plus vulnérables au centre et qui conduit à un triplement du financement de l'adaptation.

L'AILAC a déploré une tendance croissante à affaiblir le multilatéralisme pour des intérêts économiques à court terme et a souligné la nécessité de défendre l'Accord de Paris. Elle a mis en exergue les droits humains ainsi qu'une approche sensible au genre comme piliers clés de la mise en œuvre, et souligné la nécessité d'une action à moyen terme et à fort impact pour mobiliser les financements au niveau nécessaire.

Le GROUPE AFRICAÏN s'est dit préoccupé par les progrès limités en matière de technologie et a souligné que l'accès à une énergie abordable et à des modes de cuisson propres est une priorité absolue, en martelant que l'ambition en matière d'atténuation doit s'accompagner d'un soutien. Il a en outre appelé à un soutien financier prévisible et quantifié pour l'adaptation.

L'Australie, le Canada, l'Islande, Israël, le Japon, le Kazakhstan, la Nouvelle Zélande, la Norvège, l'Ukraine et le Royaume-Uni, membres du GROUPE DE COORDINATION, ont réitéré l'appel lancé à toutes les grandes économies pour qu'elles adoptent des CDN ambitieuses et crédibles, guidées par le BM, en soulignant les opportunités économiques et de développement qu'offre l'action climatique et le fait que chaque fraction de degré compte. Ils ont demandé à la future présidence d'assurer un espace dans les négociations pour réfléchir aux progrès collectifs et discuter des possibilités de collaboration.

Le GRUPO SUR a souligné que l'adaptation est un domaine prioritaire pour la région, en appelant à un résultat substantiel sur l'OMA. Il a souligné la nécessité de combler le déficit de financement de l'adaptation et demandé instamment un financement climatique efficace et prévisible qui prenne en compte les besoins des pays les plus vulnérables.

Le GROUPE ARABE a exhorté les pays développés à respecter leurs engagements financiers découlant de l'Article 9.1 de l'Accord de Paris. Il a souligné la nécessité d'explorer toutes les possibilités technologiquement réalisables pour la séquestration du carbone et l'hydrogène propre. Il a insisté sur le fait que la transition juste doit être menée par les pays et souligné que la réduction des impacts des mesures de riposte est une priorité pour les pays en développement en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable et la prospérité économique.

Le GROUPE DE PARTENARIAT SUR LES MONTAGNES a exprimé sa déception quant au fait que les résultats obtenus à ce jour ne tiennent pas compte du réchauffement sensible à l'altitude et des écosystèmes montagneux fragiles.

Les ORGANISATIONS DE PEUPLES AUTOCHTONES ont déclaré qu'il ne peut y avoir de justice si les droits des peuples autochtones, y compris ceux en situation d'isolement volontaire et de premier contact, sont violés, en déplorant les déplacements dus à l'expansion de la production de combustibles fossiles. Elles ont demandé instamment : la garantie du consentement libre, informé et préalable des peuples autochtones ; des indicateurs d'adaptation qui reconnaissent les systèmes de connaissances et les contributions des peuples autochtones ; et des mécanismes dédiés pour rendre opérationnel l'accès direct des peuples autochtones au financement.

Les GOUVERNEMENTS LOCAUX ET AUTORITÉS MUNICIPALES ont souligné la nécessité de s'engager avec les acteurs et les communautés locales sur tous les points de l'ordre du jour. Ils ont exhorté toutes les Parties à adopter des réformes qui répondent aux besoins de toutes les communautés pour faire face aux conséquences d'un dépassement de l'objectif de 1,5°C et assurer une transition juste dans un monde urbain.

Les ONG DE LA RECHERCHE ET INDÉPENDANTES ont souligné l'importance d'une prise de décision transparente, inclusive et coopérative, fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles, y compris les sciences sociales et les connaissances des peuples autochtones. Elles ont salué le format du Dialogue sur la recherche, qui a permis de mieux comprendre les besoins des Parties en matière de recherche, et se sont déclarées prêtes à contribuer à établir le lien entre recherche et politique.

Les ONG SYNDICALES ont demandé un mécanisme d'action de Belém pour une transition juste qui puisse, entre autres, prévoir un dialogue avec les travailleurs sur les questions qui

les concernent, garantir des contrats de travail équitables pour les travailleurs des énergies renouvelables et ouvrir la voie à des emplois de qualité. Elles ont demandé instamment que les discussions sur le programme de travail conjoint ne se voient pas sabotées du fait de luttes par procuration sur d'autres questions.

Les ONG FEMMES ET GENRE ont déclaré qu'il ne peut y avoir de justice climatique sans droits humains. Elles ont appelé à dépasser l'« exercice de cochage de cases » qu'est la sensibilité au genre pour aller vers une véritable réactivité aux problématiques de genre, et ont souligné la nécessité de s'attaquer à l'extractivisme, au colonialisme et aux structures patriarcales. Elles ont exprimé leur inquiétude face à la censure croissante des observateurs et face au manque de transparence dans le processus de la CCNUCC, et ont appelé à la mise en place de politiques en matière de conflits d'intérêts.

Les ONG ENFANCE ET JEUNESSE ont exprimé des doutes quant à la capacité de leurs membres à assister à la conférence de Belém en raison du manque d'hébergement et de tarifications exorbitantes. Elles ont demandé : l'élimination progressive des combustibles fossiles ; des indicateurs de l'OMA réactifs aux problématiques touchant à l'enfance et la jeunesse ; et une politique solide en matière de conflits d'intérêts pour renforcer la responsabilité et la transparence.

Les ONG DES AGRICULTEURS ont déploré que la plupart des agriculteurs n'aient pas été impliqués dans la préparation des dernières CDN, en soulignant qu'il est impératif de les impliquer dans la phase de mise en œuvre. Elles ont demandé des indicateurs mesurables pour l'OMA reflétant la diversité et la complexité de l'agriculture. Elles ont déploré que les barrières entre les agriculteurs et les financements soient toujours aussi présentes, et ont appelé à un financement disponible, accessible et prévisible pour tous, en particulier pour les femmes, les jeunes et les familles exploitantes. Elles ont demandé que les agriculteurs disposent d'un siège d'observateur permanent et actif au sein du conseil d'administration du Fonds de réponse aux pertes et préjudices.

Les ONG DES ENTREPRISES ET DE L'INDUSTRIE ont exhorté les Parties à offrir la certitude et la prévisibilité politiques nécessaires pour encourager l'investissement. Elles ont appelé à la suppression des obstacles pour débloquer les 1300 milliards USD de financement climatique.

La CAMPAGNE MONDIALE POUR DEMANDER LA JUSTICE CLIMATIQUE et le CAN ont déploré le génocide en cours qui détruit les moyens de subsistance et les écosystèmes, en soulignant qu'il est nourri par les mêmes personnes qui ont alimenté le colonialisme à l'origine de la crise climatique actuelle. Ces délégués ont souligné que « si nous voulons la justice climatique, nous devons mettre fin au siège et au génocide - il n'y a pas de justice climatique sous occupation ».

Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Simon Stiell, a souligné que tous les regards seront tournés vers la CdP 30 pour apporter une réponse aux rapports de synthèse des RBT et des CDN, et que cette réponse devra montrer le chemin parcouru et celui qu'il reste à parcourir. Il a appelé les négociateurs et les dirigeants à profiter de la période intersession pour trouver un terrain d'entente, leur rappelant que « c'est votre agenda, votre processus - les progrès réalisés ici profiteront à vos peuples ». Il a souligné que la coopération au sein des Nations Unies est « le seul moyen pour l'humanité d'empêcher un effondrement économique mondial dû au climat, avec des coûts humains terribles », en assurant que « tout comme nous n'avons pas de planète B, il n'y a pas de processus B ».

Conclusion de la session : Le SBSTA et le SBI ont adopté leurs projets de compte-rendu de réunion respectifs (FCCC/SBSTA/2025/L.1 et FCCC/SBI/2025/L.1) et la séance a été levée à 0h18 le vendredi 27 juin 2025.

Brève analyse des réunions de juin 2025 sur le climat

Si le processus multilatéral sur le climat était un jardin communal, il s'agirait d'un jardin qui s'est considérablement élargi au fil des ans. Tous les quelques mois, des milliers de jardiniers dévoués se réunissent pour s'occuper de cet écosystème complexe, afin de le faire prospérer pour que tout le monde puisse en profiter. En principe, les réunions de juin des Organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) servent à préparer le terrain et à planter ce qui, on peut l'espérer, sera prêt à être récolté à la réunion des Organes directeurs plus tard dans l'année. Toutefois, ceux qui dépendent encore de ce « jardin » pour leur survie à long terme s'inquiètent aujourd'hui d'une surcroissance de la végétation.

Cette brève analyse se penche sur les réunions climatiques de juin 2025, en examinant les graines que les délégués ont réussi à semer, leurs efforts pour tenir les mauvaises herbes en respect, et ce qui les attend à la 30^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (CdP) en novembre prochain à Belém, au Brésil.

De nombreuses jeunes pousses à nourrir

Le processus climatique est passé d'un jardin compact avec des rangées bien définies sur lesquelles peu d'espèces poussaient, à un écosystème densément peuplé par tous types de créatures. Différentes générations et groupes de jardiniers ont agrandi la parcelle et planté de nouvelles variétés.

Nourries par les pays en développement, diverses questions liées à l'adaptation ont germé au fil des ans. À Bonn, l'attention s'est largement concentrée sur l'élaboration d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif mondial d'adaptation établi par l'Accord de Paris, et qui vise à améliorer la capacité d'adaptation, à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques. Les Parties ont longuement débattu des orientations à donner aux experts techniques chargés d'affiner le projet de liste d'indicateurs afin d'en faire un ensemble viable pour être récolté à Belém. Comme c'est souvent le cas, les références aux moyens de mise en œuvre ont fait l'objet d'un débat animé, qui a occupé les délégués jusque tard dans la nuit du dernier jour de la réunion.

Déçus par les chantiers et programmes de travail existants, certains jardiniers ont décidé d'en planter de nouveaux dans l'espoir qu'ils porteraient davantage de fruits. Certaines variétés fonctionnent désormais en symbiose, ou du moins ont le potentiel de le faire, tandis que d'autres sont manifestement en concurrence pour les nutriments. Le Programme de travail pour une transition juste (PTTJ) peut-il accomplir ce que le Programme de travail sur l'atténuation (PTA) ne peut pas faire ? Et comment un nouveau Programme de mise en œuvre des technologies (TIP) s'intégrerait-il dans l'équation ? De nombreux pays ont souligné l'impératif de mettre en œuvre la décision relative au premier Bilan mondial dans le cadre de l'Accord de Paris, en particulier concernant la transition vers l'abandon des combustibles fossiles. Pourtant, la réunion n'a débouché sur aucune action concrète. À ce stade, le PTTJ se dirige vers une série de dialogues, et les désaccords en matière de technologies sont tels que certains se demandent même si le TIP finira bien par voir le jour.

Les négociateurs chargés des questions de genre ont eu des débats prolongés sur ce qu'ils voulaient planter exactement. Certains ont mis l'accent sur une perspective binaire du genre, tandis que d'autres ont insisté sur une définition plus inclusive, sur la promotion d'une perspective intersectionnelle et sur la prise en compte de questions telles que le travail de soin. Malgré les débats intenses sur l'épineuse question de la terminologie, les Parties comme les observateurs ont salué un engagement constructif sur l'élaboration du nouveau Plan d'action pour l'égalité de

genre (PAG). « En fin de compte, il y a de nombreuses façons de contourner ce débat dans la conception des activités du PAG », a noté un observateur. Pour s'assurer du développement de leur PAG, les négociateurs chargés de la question du genre prévoient de se réunir à nouveau pendant la période intersession.

Quel que soit le point de l'ordre du jour, les discussions de Bonn ont mis en évidence que le financement climatique reste l'engrais indispensable pour soutenir la croissance d'une action climatique forte. À cet égard, la réunion a dû labourer quelques terres brûlées : le Nouvel objectif collectif quantifié (NOCQ) de financement climatique, adopté en 2024, a laissé les pays en développement consternés et frustrés. Beaucoup considèrent que l'objectif de 300 milliards USD par an est loin de fournir les nutriments vitaux dont l'action climatique a besoin pour prospérer et produire la transformation systémique requise pour atteindre l'objectif de température de l'Accord de Paris. Il n'était donc guère surprenant de voir les Pays en développement animés du même esprit (LMDC) tenter d'ajouter à l'ordre du jour un point portant sur la mise en œuvre de l'engagement des pays développés en matière de financement (Article 9.1 de l'Accord de Paris) avant le début de la réunion. La contre-proposition d'aborder la question du financement de manière plus holistique n'a guère contribué à les apaiser. Elle a peut-être suscité encore plus de frustration chez ceux qui pensent que l'écosystème financier du processus est déséquilibré. Quoi qu'il en soit, le duel des propositions a retardé le début des pourparlers de deux journées entières, un temps précieux qui aurait pu servir à dégager un terrain d'entente.

Élagage au sécateur émoussé

L'ouverture tardive de la session a alimenté des débats de longue date sur l'efficacité et l'efficacé du processus. Les contraintes budgétaires croissantes auxquelles sont confrontés de nombreux pays tout comme le Secrétariat de la CCNUCC (ainsi que l'ONU dans son ensemble) ont accru la pression sur la communauté climatique pour qu'elle reconsidère sa capacité de charge. Certains ont suggéré que les points proposés pour inclusion aux ordres du jour provisoires soient soutenus par un nombre minimum de pays appartenant au moins à deux régions. D'autres ont également émis l'idée d'éliminer les points qui ont fait leur temps, comme ceux relatifs au Protocole de Kyoto qui n'ont plus de véritable mandat.

Aucune de ces options n'a pris racine à Bonn. Les consultations sur l'organisation de la CdP 30 ont révélé que nous serons fort possiblement confrontés à une autre bataille sur l'ordre du jour à Belém. Les pays en développement les moins avancés, soutenus par d'autres pays en développement, maintiennent leur appel à aborder la mise en œuvre de l'Article 9.1 ainsi que les mesures commerciales unilatérales. L'Union européenne, le Groupe d'intégrité environnementale et le Groupe de coordination, quant à eux, ont souligné qu'ils comptaient discuter du rapport de synthèse sur les Contributions déterminées au niveau national (CDN) afin d'inspirer d'autres actions.

Il est clair qu'un certain désherbage et un peu d'élagage sont nécessaires pour garantir la santé du régime climatique. Mais les jardiniers de la CCNUCC ne semblent pas pouvoir se mettre d'accord sur la manière de tailler les buissons et d'écartier les herbes nuisibles des récoltes précieuses. Certains craignent que les mesures visant à améliorer l'efficacité du processus n'affaiblissent sa nature qui laisse l'initiative aux Parties et n'avantagent certains participants par rapport à d'autres. Cette crainte freine également les discussions sur l'opportunité de réduire la taille des délégations pour faire face à l'augmentation du nombre de participants, qui s'élève actuellement à plus de 50 000. Le fait que les Parties aient accepté de poursuivre les discussions sur l'amélioration de l'efficacité lors de la prochaine session des Organes subsidiaires,

plutôt que d'attendre une année supplémentaire, souligne leur détermination à relever ce défi.

Un coup d'œil de l'autre côté de la haie

Les réunions de juin de cette année ont été prises en tenaille entre deux grosses récoltes dans le cadre de l'Accord de Paris : l'adoption en 2024 du NOCQ – un piètre rendement du point de vue de certains – et la série de CDN de 2025. Les Organes subsidiaires n'ont pu traiter ni l'une ni l'autre, du moins pas pendant les négociations. Les consultations menées par la présidence sur l'élaboration de la feuille de route pour un financement climatique de 1300 milliards de dollars, qui est censée être présentée à Belém, n'ont guère donné l'assurance qu'elle produirait les mesures concrètes que beaucoup attendent. Les discussions à Bonn ont également souligné qu'un certain nombre de pays n'ont pas l'intention de répondre à l'appel en faveur de CDN alignés sur le seuil de 1,5°C.

Cependant, tout espoir n'est pas perdu. Avec l'arrivée progressive des CDN, et l'annonce par l'UE de sa soumission à temps pour être prise en compte dans le rapport de synthèse, et encore l'assurance donnée par la Chine qu'elle soumettra sa CDN à temps pour la CdP, il se pourrait bien que nous assistions encore à un ambitieux « défilé de CDN », comme l'a déclaré un délégué. Après le *bis repetita* du retrait des États-Unis de l'Accord de Paris, les principaux acteurs doivent réajuster leur stratégie. Le moment est peut-être bien choisi pour confier au Brésil – pays doté d'une assise diplomatique solide – le soin de s'occuper du processus. Après tout, le jardinage est un art de la patience : toutes les graines ne germent pas immédiatement et toutes les récoltes ne sont pas abondantes. Dans la diplomatie climatique, comme dans l'horticulture, la clé du succès réside dans la reconnaissance de la diversité et des interdépendances qui permettent à nos projets communs de fructifier.

Réunions à venir

4^e Conférence internationale sur le financement du développement (FFD4) : Les discussions de la FFD4 porteront sur la réforme de l'architecture financière internationale et la résolution des problèmes de financement qui empêchent la poussée d'investissements nécessaire et urgente pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). **dates** : 30 juin - 3 juillet 2025 **lieu** : Séville, Espagne **www** : financing.desa.un.org/ffd4

47^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée du Protocole de Montréal (GTCNL 47) : Le GTCNL 47 examinera la mise en œuvre des décisions prises par les précédentes Réunions des Parties (RdP) et préparera la prochaine RdP en adoptant des recommandations pour examen et décision finale. **dates** : 7-11 juillet 2025 **lieu** : Bangkok, Thaïlande **www** : ozone.unep.org/meetings/47th-meeting-open-ended-working-group-parties

Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) - Édition 2025 : Le FPHN 2025 se déroulera sur le thème « Favoriser l'avancée de solutions durables, inclusives, fondées sur la science et sur des données probantes au service du Programme 2030 et de ses ODD afin que personne ne soit laissé pour compte ». Il procédera à l'examen approfondi de l'ODD 3 (santé et bien-être), de l'ODD 5 (égalité de genre), de l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), de l'ODD 14 (vie aquatique) et de l'ODD 17 (partenariats pour les objectifs). **dates** : 14-23 juillet 2025 **lieu** : Siège de l'ONU, New York **www** : hlpf.un.org/2025

37^e Réunion des Parties au Protocole de Montréal (RdP 37) : La RdP 37 examinera la mise en œuvre et le renforcement du protocole de Montréal. **dates** : 3-7 novembre 2025 **lieu** : Nairobi, Kenya **www** : ozone.unep.org/meetings/thirty-seventh-meeting-parties

Conférence 2025 des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC CdP 30) : Cet événement comprendra la 30^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (CdP 30), la 20^e réunion de la CdP siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 20), et la septième réunion de la CdP siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMA 7) **dates** : 10-21 novembre 2025 **lieu** : Belém, Brésil **www** : unfccc.int/cop30

Pour d'autres événements à venir, voir : sdg.iisd.org

Glossaire

AILAC	Association indépendante d'Amérique latine et des Caraïbes
AOSIS	Alliance des petits États insulaires
BM	Bilan mondial
CAN	Réseau d'action pour le climat
CDP	Conférence des Parties
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte
CMA	Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto
CRCT	Centre-Réseau des technologies climatiques
CTR	Cadre de transparence renforcée
DS	Document de séance
FBA	Feuille de route de Bakou sur l'adaptation
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIE	Groupe d'intégrité environnementale
LMDC	Pays en développement animés du même esprit
MMO	Moyens de mise en œuvre
NOCQ	Nouvel objectif collectif quantifié
OMA	Objectif mondial d'adaptation
PAG	Plan d'action pour l'égalité de genre
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plans nationaux d'adaptation
PTA	Programme de travail sur le niveau d'ambition et la mise en œuvre de l'atténuation
PTTJ	Programme de travail sur la transition juste
RBT	Rapports biennaux de transparence
RE7	Septième rapport d'évaluation du GIEC
SB	Organes subsidiaires
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
TIP	Programme de mise en œuvre des technologies
WIM	Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et préjudices